

SMIAA

SIDREI

SIDRESO



CONTRAT DE RIVIERE AEYGUES

Synthèse des schémas
communaux et intercommunaux
d'assainissement du bassin
versant de l'AEygues



Rapport

Phase 1 : Bilan des Schémas
Directeurs d'Assainissement

ESE / HUD04855B

Octobre 2010

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
TABLE DES FIGURES	3
TABLEAUX	3
INTRODUCTION	1
1. PRESENTATION DU BASSIN VERSANT DE L'AEYGUES	3
1.1. Les syndicats et les communes	3
1.1.1. Le SMIAA	3
1.1.2. Le SIDREI	3
1.1.3. Le SIDRESO	4
1.1.4. Les communes hors syndicat	4
1.2. Les caractéristiques du bassin versant de l'AEygues	4
1.2.1. Hydrologie	4
1.2.2. Milieux naturels	6
1.2.3. Risques Inondations	6
1.2.4. Qualité des masses d'eau	7
1.2.5. Usages de la ressource	11
1.3. Constats et Identification des enjeux du contrat de rivière	11
2. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DE L'ASSAINISSEMENT	12
2.1. Bilan des documents existants	12
2.1.1. Nature des documents disponibles	12
2.1.2. Documents (SDA/ZA) consultés	12
2.2. Etat de l'Assainissement Collectif (AC)	16
2.2.1. Bilan des systèmes d'assainissement collectifs	16
2.2.2. Identification des dysfonctionnements	17
2.2.3. Etat d'avancement des travaux sur l'assainissement collectif	17
2.3. Etat de l'Assainissement non collectif (ANC)	22
2.3.1. L'assainissement non collectif	22
2.3.2. Service Public de l'Assainissement Non Collectif : le SPANC	22
2.4. Assainissement des établissements industriels et assimilés	25
2.4.1. Procédure d'enquête et limites	25
2.4.2. Nature des établissements présents sur le bassin versant	25

2.4.3. Résultats	25
3. INCIDENCE DE L'ETAT DE L'ASSAINISSEMENT SUR LES NIVEAUX DE QUALITE DE LA RESSOURCE DE L'AEYGUES	29
3.1. Identification des points positifs	29
3.2. Points d'amélioration identifiés	29
3.2.1. Assainissement collectif urbain	29
3.2.2. Assainissement autonome	30
3.2.3. Activités économiques	30
3.3. Sensibilité du milieu	30
3.3.1. Sensibilité qualitative	30
3.3.2. Sensibilité quantitative	31
3.4. Critères de classification	31
3.4.1. Critères de classification	31
3.4.2. Mise en application de la classification	32
4. CONCLUSION	33

GLOSSAIRE

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

TABLE DES FIGURES

Figure 1 Schéma de la notion de Bon Etat pour les masses d'eau superficielles	7
Figure 2 Cartographie des masses d'eau souterraines pour le bassin versant de l'AEygues	9
Figure 3 Schéma des différents types de documents d'assainissement consultés du bassin versant	13
Figure 4 Schéma de la répartition des documents d'assainissement par date de réalisation	13
Figure 5 Typologie des dispositifs d'assainissement par syndicat	16
Figure 6 Schéma de l'état d'avancement des travaux	18
Figure 7 Schéma de la répartition des travaux réalisés sur l'ensemble du bassin versant et par syndicat	18
Figure 8 Schéma de la répartition des travaux réalisés sur l'ensemble du bassin versant et par syndicat	20

TABLEAUX

Tableau 1 Masses d'eau surfaciques du bassin versant	5
Tableau 2 SDAGE : Caractéristiques des masses d'eau de surface (Source : Agence de l'Eau, 2009)	8
Tableau 3 SDAGE : Caractéristiques des masses d'eau souterraines (Source : Agence de l'Eau, 2009)	10
Tableau 4 : Liste et années d'élaboration des SDA / ZA sur le bassin versant (suite)	15
Tableau 5 Bilan des nouveaux dispositifs d'assainissement collectif réalisés depuis les SDA/ZA consultés	19
Tableau 6 Bilan des dispositifs d'assainissement collectif prévus à la réalisation	21
Tableau 7 Etat des lieux et évolution de l'assainissement non collectif	22
Tableau 8 Bilan des compétences et de l'avancement des SPANC	23
Tableau 9 Récapitulatif des flux de pollutions industrielles brutes et nettes à l'échelle du bassin versant	26
Tableau 10 Identification des vulnérabilités des masses d'eau souterraines et leur priorisation	31

INTRODUCTION

Les élus et les acteurs du bassin versant de l'AEygues ont fait le choix en 2000 d'élaborer un Contrat de Rivière visant à une gestion globale et cohérente du bassin et de ses 67 communes.

Un contrat de rivière est un outil d'intervention à l'échelle du bassin versant réunissant les "acteurs d'une rivière" autour d'un projet de gestion de l'eau et des écosystèmes associés.

Cette démarche est portée par 3 syndicats :

- Le SMIAA (Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement de l'Aygues) implanté sur la partie vauclusienne du bassin versant. Il comprend 11 communes et est présidé par Mme Blanc.
- Le SIDREI (Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Inférieure) dont les 25 communes sont situées dans le département de la Drôme. M. Tache le préside.
- Le SIDRESO (Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Supérieure et de l'Oule) dont le territoire d'action se trouve à cheval entre la Drôme et les Hautes-Alpes. Ses 20 communes se trouvent sous la présidence de M. Haro.

La présente étude a pour objectif de réaliser un bilan et une actualisation de l'état de fonctionnement de l'assainissement sur l'ensemble du bassin versant, le dernier état des lieux global de l'assainissement datant de 2000. Démarrée le 6 avril 2010, elle s'articule autour de 2 phases :

- Phase 1 : réalisation d'un diagnostic général de l'assainissement sur les 67 communes du bassin versant,
- Phase 2 : élaboration d'un plan d'action global afin d'améliorer l'assainissement à l'échelle du bassin versant au regard des objectifs du futur contrat de rivière.

Associée aux études menées en parallèle sur d'autres thématiques, cette étude rendra possible la finalisation du dossier de candidature du Contrat de Rivière.

Le présent rapport intermédiaire présente les résultats de la première phase de l'étude. Cette première phase s'est déroulée sur 4 mois, d'avril à juillet 2010 et s'est divisée en 3 étapes principales :

- Une étape de collecte des données bibliographiques existantes sur l'assainissement (se référer à l'index bibliographique),
- Une étape d'enquête auprès des personnes ressources pour compléter la connaissance du territoire, (24 maires, 6 adjoints au maire, 4 agents du service technique, 6 responsables en communautés de communes) et auprès des industriels,
- Un bilan du contexte actuel de l'assainissement et une synthèse qui se concrétisent au travers du présent rapport, d'un résumé non technique, d'un fascicule de 67 fiches par commune et d'un atlas cartographique.

Le rapport présente le bilan généralisé à l'échelle du bassin versant des données sur le système de traitement. Pour une information complète, la lecture de ce rapport doit

se faire en parallèle de celle du fascicule de fiches communales, contenant une information plus détaillée qui explique les chiffres généralisés de ce rapport, et de l'atlas cartographique, dont il est fait référence régulièrement dans le texte par des renvois aux cartes.

Ce rapport fait la synthèse des données existantes sur l'assainissement et des informations reçues par les différents acteurs du bassin versant (ONEMA, DDASS, ARS, Agence de l'eau). L'ensemble des données de population est issu du recensement des populations légales 2007 de l'INSEE entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Les données sur le système de traitement sont issues des documents cités dans l'index bibliographique.

Le périmètre défini pour cette étude a été étendu à l'ensemble du bassin versant de l'AEygues, impliquant donc la prise en compte des 56 communes couvertes par les 3 syndicats cités précédemment, auxquelles se sont ajoutées 11 communes, totalisant donc 67 communes. Pour les communes limitrophes seules les données concernant directement le bassin versant de l'AEygues et donc susceptibles d'avoir un impact sur le cours d'eau ont été prises en compte.

L'orthographe AEygues est utilisée dans le cadre du projet de contrat de rivière. Elle a été proposée d'un commun accord entre les 3 syndicats porteurs du projet de contrat de rivière pour toute la durée du contrat. Il s'agit d'une contraction des orthographes différentes du nom de la rivière selon les départements. Ce choix ne remet nullement en question l'orthographe du nom de la rivière sur le Vaucluse (Aygues), sur la Drôme et sur les Hautes-Alpes (Eygues).

Les 3 syndicats (SMIAA, SIDREI, SIDRESO) portent le contrat de rivière avec la participation de la CNR. Le SMIAA en assure la maîtrise d'ouvrage.

1. PRESENTATION DU BASSIN VERSANT DE L'AEYGUES

1.1. LES SYNDICATS ET LES COMMUNES

Les communes du bassin versant de l'AEygues (67) sont réparties entre 3 syndicats, le SMIAA, le SIDREI et le SIDRESO, et 11 communes qui sont hors périmètres administratifs de ces syndicats. Le bassin versant est à cheval sur 2 régions (Rhône-Alpes et PACA) à travers 3 départements (Vaucluse 84, Drôme 26, Hautes-Alpes 05). Les communes sont également organisées en intercommunalités ([Cartes 1 à 4](#)) ayant, selon les cas, des compétences dans les domaines de l'assainissement.

En 2006, l'INSEE a recensé sur le territoire d'étude 20 029 logements, dont 20.3% de part de résidences secondaires, pour une population globale de 71 265 habitants.

1.1.1. Le SMIAA

Le Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement de l'Aygues comprend 11 communes situées dans le Vaucluse : Caderousse, Orange, Piolenc Camaret-sur-Aigues, Serignan-du-Comtat, Travaillan, Sainte-Cécile-les-Vignes, Cairanne, Saint-Roman-de-Malegarde, Buisson et Villedieu.

Ce syndicat regroupe les communes les plus importantes du bassin versant en termes de population. L'ensemble des communes à une population supérieure à 300 habitants, dont 5 qui ont une population supérieure à 1 000 habitants. Orange compte à elle seule près de la moitié de la population totale ([Cartes 5 et 6](#)). Ces cinq communes totalisent une population de 50 082 habitants sur le territoire de ce syndicat, soit 70% de la population totale présente sur le bassin versant. C'est au sein du SMIAA que l'on va retrouver la majeure partie de l'activité industrielle et assimilée industrielle du bassin versant.

Toutes ses communes sont pourvues d'un dispositif de traitement collectif des eaux usées.

1.1.2. Le SIDREI

Le SIDREI est le Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Inférieure. C'est le syndicat regroupant le plus grand nombre de communes du bassin versant puisqu'il totalise 25 communes, appartenant toutes au département de la Drôme en région Rhône-Alpes : Tulette, Saint-Maurice-sur-Eygues, Vinsobres, Mirabel-aux-Baronnies, Piégon, Venterol, Nyons, Châteauneuf-de-Bordette, Aubres, Les Pilles, Montaulieu, Sainte-Jalle, Arpavon, Curnier, Sahune, Eyroles, Condorcet, Saint-Ferréol-Trente-Pas, Valouse, Chaudebonne, Montréal-les-Sources, Le Poët-Sigillat, Bellecombe-Tarandol, Bésignan, Saint-Sauveur-Gouvernet.

Du fait de ce nombre important de communes, les populations sont assez variées ([Cartes 5 et 7](#)) :

- 8 ont une population inférieure à 100 habitants,
- 11 comprennent une population entre 100 et 500 habitants,
- 2 sont entre 500 et 1 000 habitants,
- 4 villes ont plus de 1000 habitants au recensement INSEE de 2007.

Sur ce syndicat l'activité vinicole et agricole est bien représentée. Mais du fait de son étendue et de sa situation médiane, les tailles et les types d'activités se répartissent différemment entre l'amont et l'aval du territoire du syndicat.

1.1.3. Le SIDRESO

Le Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Supérieure et de l'Oule, ou SIDRESO, comprend quant à lui 20 communes à cheval entre les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes : Villeperdrix, Saint-May, Rémuzat, Verclause, Pelonne, Lemps, Montferrand-la-Fare, Roussieux, Chauvac-Laux Montaux, Saint-André-de-Rosans, Rosans, Cornillac, Pommerol, Cornillon-sur-L'Oule, Rottier, La Charce, La Motte-Chalancon, Chalancon, Bellegarde-en-Diois et Establet.

Ces communes situées dans la partie nord du bassin versant sont en majorité de petite taille avec 15 communes ayant une population inférieure à 90 habitants. Les 5 communes restantes ont moins de 550 habitants ([Cartes 5 et 8](#)).

Contrairement au sud du bassin versant plus industriel, on se trouve ici dans une région avec une activité principalement agricole.

1.1.4. Les communes hors syndicat

On dénombre au total 11 communes sur l'ensemble du bassin versant qui n'appartiennent à aucun des 3 syndicats précédemment cités : Uchaux, Lagarde-Paréol, Rochebrune, Arnayon, Sorbiers, Moydans, Ribeyret, Montmorin, Bruis, Sainte-Marie et Saint-Dizier-en-Diois. Elles font cependant toutes partie de communautés de communes. Sept d'entre elles sont situées dans les Hautes-Alpes, 2 dans le Vaucluse et 2 dans la Drôme.

Les populations de ces communes sont là encore plutôt faibles, puisque 8 ont moins de 90 habitants, 2 autres ont moins de 300 habitants et seulement 1 commune possède plus de 1000 habitants. Les activités économiques de ces communes sont variables.

1.2. LES CARACTERISTIQUES DU BASSIN VERSANT DE L'AEYGUES

1.2.1. Hydrologie

Le bassin versant de l'AEygues couvre une surface de 1 055 km². La partie drômoise du bassin versant est la plus étendue avec 650 km², suivie par la partie Vauclusienne et celle des Hautes Alpes qui couvrent respectivement 250 et 155 km².

L'Eygues, ou Aygues, est une rivière prenant sa source dans les Préalpes sud des Hautes-Alpes. Elle s'étend sur 114 km de long et se jette dans le Rhône par le canal de fuite de l'aménagement Compagnie Nationale du Rhône à Caderousse.

Cet affluent rive gauche du Rhône est qualifié de rivière de type semi-méditerranéen en raison de ses caractéristiques. En effet, soumise aux conditions montagnardes entre Diois et Baronnies, elle s'ouvre

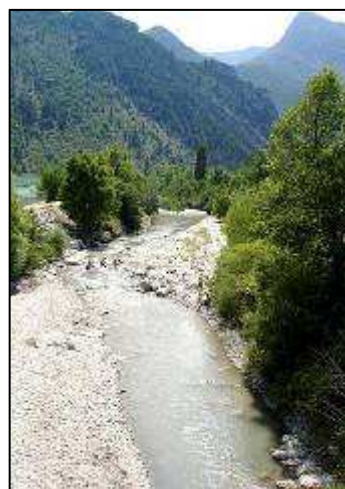


Photo du lit de l'Oule, affluent majeur de l'Eygues, sur la commune de Cornillon sur l'Oule

largement vers l'aval aux influences méditerranéennes. Elle forme alors un cours d'eau en tresse à bande active très large, à forte charge et à régime torrentiel de type méditerranéen, soumis alternativement à des crues parfois très violentes et à un étiage très réduit. Son écoulement superficiel peut à cette occasion devenir inexistant, remplacé alors par un cours souterrain.



Photo du lit de l'Eygues sur la commune de Nyons

La rivière et ses affluents, de type torrentiel, se définissent, à l'échelle de ce sous-bassin du Rhône, en termes de masses d'eau superficielles (29). Les 7 masses d'eau principales sont, d'amont en aval, l'Oule, l'Ennuyé, le Bentrrix, et bien sur l'AEygues divisée en 4 tronçons distincts (Tableau 1 + Carte 1).

Masses d'eau		Masses d'eau		Masses d'eau	
n°	Noms	n°	Noms	n°	Noms
FRDR401b	L'Aigues de la limite du département de la Drôme au Rhône	FRDR10480	Ruisseau d'Usage	FRDR11663	Ruisseau de Trente-Pas
FRDR401c	L'Aigues de la Sauve (aval Nyons) à la limite du département de la Drôme	FRDR10516	Le Rieu Sec	FRDR11665	Ruisseau de Léoux
FRDR402	L'Eygues de l'Oule à la Sauve (aval Nyons)	FRDR10565	Ruisseau de Bordette	FRDR11675	Ruisseau laGayère
FRDR403	Le Bentrrix	FRDR10737	Ruisseau de la Merderie	FRDR11677	Ruisseau d'Establet
FRDR404	L'Ennuyé	FRDR10815	Ruisseau d'Aiguebelle	FRDR11740	Torrent d'Arnayon
FRDR2011	L'Oule	FRDR10844	Le Rieufrais	FRDR11780	Ruisseau de Baudon
FRDR2012	L'Eygues	FRDR11073	Ravin de Marnas	FRDR11899	Torrent des Archettes
FRDR10250	Ruisseau de Pommerol	FRDR11077	Ruisseau de Cénas	FRDR12006	Rivière la Sauve
FRDR10470	Le Rieu	FRDR11082	Ruisseau de Pradine	FRDR12025	Torrent de l'Esclate
FRDR10478	Ruisseau le Rieu	FRDR11455	Ruisseau la Gaude		

Tableau 1 Masses d'eau superficielles du bassin versant

Du fait de cette typologie de rivière à régime torrentiel méditerranéen, une difficulté sur le plan du transport sédimentaire a été identifiée par les services de l'Agence de l'Eau parmi les problèmes prioritaires. A l'échelle du bassin versant une étude hydromorphologique, menée par le bureau d'étude Dynamique Hydro dans le cadre des études complémentaires pour le Contrat de Rivière de l'AEygues, est actuellement en cours de réalisation. Elle devrait permettre de localiser et d'identifier de façon

précise les difficultés sur le bassin versant. Un programme de recharge adapté pourra alors être mis en place.

1.2.2. Milieux naturels

Le bassin versant de l'AEygues est doté d'un patrimoine faunistique et floristique d'un grand intérêt. On retrouve sur son territoire 64 ZNIEFF, aussi bien de type I que de type II, ainsi que 4 sites Natura 2000 et quelques sites inscrits sur l'inventaire du paysage, et plus spécifiquement des sites pittoresques, des départements de la Drôme et du Vaucluse ([Cartes 9 + Annexe 1](#)).

Pour ce qui est des ZNIEFF, le zonage de type II souligne le rôle important de l'ensemble floristique présent sur ce territoire en termes de fonctionnalités naturelles, qu'il s'agisse des fonctions de régulation hydraulique (champs naturels d'expansion des crues) ou de protection de la ressource en eau. Quant aux Sites d'Intérêt Communautaires Natura 2000, leur importance pour de nombreux poissons est bien mise en évidence, comme c'est le cas pour le SIC « Forêts alluviales, rivières et gorges de l'Eygues » présent sur 16 communes de la Drôme (de la pointe Est de Verclause à la pointe Sud de Vinsobres) le long de la rivière. L'aval de cette zone (de Villedieu à Orange) est aussi identifié par un SIC (l'Aigues) mettant en avant le fait que l'écosystème fluvial de l'Aigues présente divers habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire. Grâce à sa qualité fonctionnelle peu altérée, l'ensemble de la rivière est en effet habité par des espèces remarquables, notamment divers poissons d'intérêt patrimonial.

L'Eygues et ses abords constituent un corridor écologique pour la faune et la flore fluviales et une zone d'échange avec le fleuve Rhône lui-même. La partie aval de l'Aygues par exemple est un lieu de montaison important pour les poissons du Rhône. L'Eygues joue également un rôle de zone de passage, d'étape migratoire, de zone de stationnement, mais aussi de zone de reproduction pour certaines espèces d'oiseaux remarquables, de mammifères ou de poissons. Le Bentrax est par exemple peuplé d'espèces emblématiques comme les écrevisses à pattes blanches, la truite Fario de souche ou encore le barbeau méridional.

1.2.3. Risques Inondations

Le bassin versant de l'AEygues est particulièrement sensible aux risques d'inondations générées par des crues répétitives et violentes.

Le risque inondation n'est pas présent sur toutes les communes ([Carte 10](#)). La partie aval du bassin versant est la plus vulnérable. C'est en effet à partir de Nyons et jusqu'à la confluence avec le Rhône que se concentrent l'essentiel des zones urbaines, et où s'étendent de larges terroirs agricoles voués à la viticulture et à l'arboriculture tandis que la partie amont, montagneuse, est principalement recouverte de boisements. Cependant certaines communes sont plus particulièrement touchées lors d'événements pluvieux importants.



Photo du lit de l'Eygues sur la commune de Rémuzat

Ce phénomène de crues a un rôle bénéfique pour le milieu écologique en milieu alpin (amont du bassin versant) et peu anthropisé lorsqu'il est de faible ampleur (recharge des nappes aquifères, transport des sédiments, fertilisation des sols...). Cependant ces inondations ont également profondément transformées l'Eygues puisque le lit s'est agrandi et étalé dans la partie amont de son bassin versant. Un entretien régulier de la rivière permettrait de minimiser les conséquences de ses crues grâce à une gestion des atterrissements par exemple.

1.2.4. Qualité des masses d'eau

1.2.4.1. Etat des lieux du SDAGE et objectifs

Les informations relatives aux masses d'eau présentes dans les paragraphes suivants sont issues des données de l'Agence de l'Eau.

- Eaux de surface

L'Atlas du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse réalisé en 1995 par le comité de Bassin RMC donnait un bilan assez mitigé en ce qui concerne la qualité des cours d'eau du bassin versant de l'AEygues. La majeure partie de la rivière et de ses affluents était en effet touchée par un problème d'eutrophisation plus ou moins important, et la qualité était assez bonne à médiocre pour la plus grande partie du linéaire. La partie aval était particulièrement touchée par des rejets domestiques et industriels sources de dégradation du milieu.

Depuis, l'état des lieux de la qualité de ces cours d'eau a été mis à jour en 2009 et s'est adapté aux nouvelles réglementations relatives à l'entrée en vigueur de la DCE en Europe. Ainsi, si depuis 1971 la qualité des cours d'eau en France était évaluée à partir d'une grille de 5 classes de qualité (1A, 1B, 2, 3, hors classe), comme c'est le cas pour l'Atlas du Bassin RMC de 1995, c'est à présent le « bon état » des eaux de surface qui est évalué (Figure 1). Avec ses volets « Etats Chimique » et « Etat Ecologique » on a alors une vision généralisée à l'écosystème avec des objectifs par masse d'eau.

L'Etat Ecologique (issu de SDAGE approuvé en décembre 2009 et se basant sur un état des lieux de 2005-2006) sur l'ensemble du bassin versant est satisfaisant puisque la majorité des masses d'eau sont classées en Très Bon Etat ou Bon Etat, avec un objectif de Bon Etat pour 2015 (Tableau 2). Cependant pour l'Oule et le tronçon amont de l'Eygues jusqu'à Nyons, l'Etat Ecologique a été défini comme Moyen. Les paramètres déclassants étant l'indice poisson rivière (IPR) et principalement le phosphore total (Pt). Ce dernier a depuis fait l'objet de nouvelles mesures qui reclasseraient les 2 masses d'eau en Bon Etat Ecologique. La reproduction des truites observée dans l'Oule et le Bentrix atteste bien du bon état écologique à ce niveau du bassin versant.

L'Etat Chimique est qualifié de Bon sur l'ensemble du bassin versant, excepté pour la partie de l'Eygues allant de la confluence avec l'Oule à l'aval de Nyons où là l'Etat Chimique n'est pas bon et a amené à la mise en place d'une dérogation pour l'atteinte du Bon Etat en 2021 au lieu de 2015. L'objet de cette dérogation est porté sur la présence de Tributylétain (TBT), utilisé comme biocide, dont la quantité mesurée en

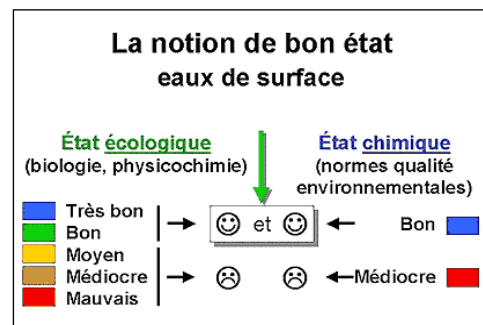


Figure 1 Schéma de la notion de Bon Etat pour les masses d'eau superficielles

2005 était en limite de détection. Les mesures de 2008 sont cependant bonnes, et le problème ne serait donc pas avéré.

Caractéristiques des masses d'eau de surface					
Masses d'eau		Etat Ecologique		Etat Chimique	
n°	Noms	2009	Obj. Bon Etat	2009	Obj. Bon Etat
FRDR401b	L'Aigue dela limite du département de la Drôme au Rhône	3	2015	1	2015
FRDR401c	L'Aigue de la Sauve (aval Nyons) à la limite du département de la Drôme	3	2015	1	2015
FRDR402	L'Eygues de l'Oule à la Sauve (aval Nyons)	3	2015	3	2021
FRDR403	Le Bentrax	2	2015	2	2015
FRDR404	L'Ennuyé	2	2015	2	2015
FRDR2011	L'Oule	2	2015	3	2015
FRDR2012	L'Eygues	2	2015	2	2015
FRDR10250	Ruisseau de Pommerol	2	2015	2	2015
FRDR10470	Le Rieu	2	2015	2	2015
FRDR10478	Ruisseau le Rieu	2	2015	2	2015
FRDR10480	Ruisseau d'Usage	2	2015	2	2015
FRDR10516	Le Rieu Sec	2	2015	2	2015
FRDR10565	Ruisseau de Bordette	2	2015	2	2015
FRDR10737	Ruisseau de la Merdrerie	2	2015	2	2015
FRDR10815	Ruisseau d'Aiguebelle	2	2015	2	2015
FRDR10844	Le Rieufrais	2	2015	2	2015
FRDR11073	Ravin de Marnas	2	2015	2	2015
FRDR11077	Ruisseau de Cénas	2	2015	2	2015
FRDR11082	Ruisseau de Pradine	2	2015	2	2015
FRDR11455	Ruisseau la Gaudé	2	2015	2	2015
FRDR11663	Ruisseau de Trente-Pas	2	2015	2	2015
FRDR11665	Ruisseau de Léoux	2	2015	2	2015
FRDR11675	Ruisseau laGayère	2	2015	2	2015
FRDR11677	Ruisseau d'Establet	1	2015	1	2015
FRDR11740	Torrent d'Arnayon	2	2015	2	2015
FRDR11780	Ruisseau de Baudon	2	2015	2	2015
FRDR11899	Torrent des Archettes	2	2015	2	2015
FRDR12006	Rivière la Sauve	2	2015	2	2015
FRDR12025	Torrent de l'Esclate	2	2015	2	2015







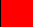
Légende	
Etat Ecologique	
	Très Bon
	Bon
	Moyen
	Mauvais
	Médiocre
Etat Chimique	
	Bon
	Pas Bon
Niveau de confiance de l'état évalué	
1	Faible
2	Moyen
3	Fort

Tableau 2 SDAGE : Caractéristiques des masses d'eau de surface (Source : Agence de l'Eau, 2009)

L'état des lieux 2009 pour l'AEygues et ses affluents établi par l'Agence de l'Eau sur la base de données de 2005-2006 est résumé dans les cartes pages suivantes ([Cartes 11 et 12](#)).

- Eaux souterraines

Pour les eaux souterraines : le bon état est apprécié en fonction de la qualité chimique et de la quantité d'eau (équilibre entre prélèvements et alimentation de la nappe).

Quatre masses d'eau souterraines sont identifiées au niveau du bassin versant de l'AEygues (Figure 2). La principale, notée FR_DO_508 et nommée « **Formation marno-calcaire et gréseuse dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze** », se situe sur la partie amont du bassin versant jusqu'à la limite sud de Nyons. Elle est de type imperméable localement aquifère. Elle possède, en 2009, un Bon Etat Quantitatif et un Bon Etat Chimique. L'objectif global de Bon Etat pour cette masse d'eau a été fixé à 2015. La problématique (non prioritaire) existant ici malgré ce Bon Etat global concerne les **pesticides**, qui devront faire l'objet d'actions préparatoires pour le plan de gestion ultérieur. Ce point nécessite une amélioration des connaissances de ce type de pollution, en étudiant les pressions polluantes et les mécanismes de transferts.

La seconde masse d'eau souterraine est celle des "Alluvions des Plaines du Comtat et des Sorgues" (FR_DO_301) qui est là aussi alluviale et que l'on retrouve dans la partie médiane du bassin versant, à la suite de la précédente masse d'eau, jusqu'à la limite nord d'Orange. L'Etat Quantitatif en 2009 est bon et l'objectif de Bon Etat est donc fixé pour 2015. En revanche du fait d'un Etat Chimique médiocre en 2009, l'échéance pour l'objectif de Bon Etat général est repoussée à 2021 (Tableau 3). Les causes identifiées sont la **pollution agricole par les nitrates et les pesticides** ainsi qu'un **déséquilibre quantitatif** de la masse d'eau. Ces 2 thématiques vont requérir une **action prioritaire renforcée de réduction des rejets**. Des mesures sont à engager visant la **réduction des apports azotés et minéraux**, le maintien ou l'**implantation d'un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols**, ou encore la **réduction des surfaces désherbées** tout en utilisant des **techniques alternatives au désherbage chimique en zone agricole**. En ce qui concerne le **déséquilibre quantitatif un dispositif de gestion intégré** devra être mis en place pour définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques volumes mobilisables) et des modalités de gestion en situation de crise. L'**augmentation des débits réservés** est également à prévoir, tout autant qu'une **amélioration des équipements de prélèvements et de distribution**.



Figure 2 Cartographie des masses d'eau souterraines du bassin versant de l'AEygues (Source : Agence de l'Eau, 2008)

La masse d'eau "Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + Alluvions basses Vallée Ardèche, Cèze" (FR_DO_324) est située sur la partie aval du bassin versant de l'AEygues, et s'étend de la limite nord d'Orange à la limite sud de Caderousse. De type alluvial, elle possède des Etats Quantitatif et Chimique 2009 classés bons. L'objectif SDAGE de qualité pour cette masse est donc établi pour 2015. Une **amélioration des connaissances** doit avoir lieu en ce qui concerne les **substances dangereuses et les pesticides**. Les sources de pollution par les substances dangereuses devront faire l'objet d'une recherche spécifique, et les éventuels sites pollués par ces produits et étant à l'origine de dégradation des eaux

La masse d'eau "Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + Alluvions basses Vallée Ardèche, Cèze" (FR_DO_324) est située sur la partie aval du bassin versant de l'AEygues, et s'étend de la limite nord d'Orange à la limite sud de Caderousse. De type alluvial, elle possède des Etats Quantitatif et Chimique 2009 classés bons. L'objectif SDAGE de qualité pour cette masse est donc établi pour 2015. Une **amélioration des connaissances** doit avoir lieu en ce qui concerne les **substances dangereuses et les pesticides**. Les sources de pollution par les substances dangereuses devront faire l'objet d'une recherche spécifique, et les éventuels sites pollués par ces produits et étant à l'origine de dégradation des eaux

devront être traités. Concernant la problématique des pesticides, les prescriptions précédentes restent applicables. La substitution de certaines cultures par d'autres moins polluantes est également à envisager. Le déséquilibre quantitatif n'est pas ici prioritaire.

La dernière masse d'eau souterraine présente sur le bassin versant de l'AEygues est celle des "**Molasses Miocènes du Comtat**" (FR_DO_218) que l'on retrouve autour de la masse d'eau 301 « Alluvions des Plaines du Comtat et des Sorgues. A dominante sédimentaire, elle est beaucoup moins étendue sur notre secteur d'intérêt que les 3 précédentes et n'apparaît que localement. Les mêmes problèmes que pour la masse d'eau FR_DO_301, concernant une **pollution par les pesticides et un déséquilibre quantitatif**, ont été identifiés avec cependant une pollution par les nitrates moindre et jugée de priorité inférieure. L'état quantitatif défini en 2009 est en revanche médiocre ici, mais son objectif de Bon Etat reste défini pour 2015.

Caractéristiques des masses d'eau souterraines						
Masses d'eau		Etat Quantitatif		Etat Chimique		Objectif global de Bon Etat
n°	Noms	2009	Obj. Bon Etat	2009	Obj. Bon Etat	
FR_DO_218	Molasses Miocènes du Comtat		2015		2021	2021
FR_DO_301	Alluvions des Plaines du Comtat et des Sorgues		2015		2021	2021
FR_DO_324	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + Alluvions basses Vallée Ardèche, Cèze		2015		2015	2015
FR_DO_508	Formation marno-calcaire et gréseuse dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze		2015		2015	2015

Légende Etat :	
	Bon
	Pas bon

Tableau 3 SDAGE : Caractéristiques des masses d'eau souterraines (Source : Agence de l'Eau, 2009)

1.2.4.2. Etat de la qualité des eaux de baignade

La DDASS n'identifie que 3 sites de contrôle sur le bassin versant de l'AEygues dans son bilan de qualité des eaux de baignades de 2009, dont 2 plans d'eau (Lac du Sagittaire et Lac du Pas des Ondes). Seul un petit tronçon de la rivière Eygues est sujet à un contrôle de qualité par cette entité. Il se situe dans la partie précédant la confluence de l'Eygues avec l'Oule. Tous trois sont donnés de qualité moyenne (B). Le reste des masses d'eau présentes sur le bassin versant sont classées en **interdiction baignade** par les services de la DDASS en 2009. Actuellement un problème particulier existe dans la section vaclusienne de l'Aygues, puisque l'ensemble des communes du SMIAA fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'interdiction temporaire de baignade et de pêche après intoxication de 4 chiens au niveau d'Orange. Mis à part cette section de la rivière qui ne serait touchée que ponctuellement par une pollution d'après les informations fournies à ce jour par l'ARS, il existerait en fait une qualité des eaux de baignade conforme aux normes prévues par la réglementation en vigueur. La DDASS (faisant à présent partie de l'ARS) souhaiterait par ce moyen **inciter les communes à avancer dans le domaine de l'assainissement** de façon plus significative que ce qui a pu se faire jusqu'à présent.

1.2.4.3. Pollution d'origine agricole

L'activité agricole sur le bassin versant concerne principalement l'arboriculture, la viticulture et l'élevage. Les élevages sont plutôt de taille modérée et ne semblent pas poser de problèmes majeurs.

Parmi les enjeux identifiés dans le SDAGE une amélioration des connaissances des pollutions aux pesticides est évoquée. Des mesures générales telles que la réduction des surfaces désherbées et l'utilisation de techniques alternatives au désherbage chimique en zone agricole, ou encore la sécurisation des différentes phases de manipulation de ces pesticides seraient à mettre en place.

Une étude a été lancée début 2010 (Bureaux Safège et Terralys) dans le cadre du Contrat de Rivière concernant les pollutions d'origines agricoles et non agricoles au niveau de l'Ennuyé, du Bentrax et de l'Aygues aval.

1.2.4.4. Pollution d'origine industrielle

Les rejets produits par les établissements industriels, et assimilés, peuvent être sources de pollution pour le milieu naturel.

L'activité économique du bassin versant est représentée essentiellement par les caves vinicoles (> 60) de taille variable, les moulins à huile, les carrières, les distilleries. Les établissements industriels sont très peu représentés. Depuis l'état des lieux de 2000, il faut noter la fermeture des abattoirs SICA sur la commune de Rémuzat.

1.2.5. Usages de la ressource

L'ARS dénombre autour de 120 captages AEP sur l'ensemble du bassin versant qui sont à des niveaux de procédure variables pour l'obtention de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) qui déterminent des périmètres de protection autour du point de prélèvement pour prévenir toute pollution accidentelle ou chronique de l'eau.

L'usage de la ressource en eau sur le bassin versant peut se traduire par des prélèvements importants, qui peuvent rendre d'autant plus nécessaire la mise en conformité des installations d'assainissement puisque la capacité de dilution du milieu récepteur s'en trouve affecté.

L'ONEMA a en effet identifié des prélèvements sauvages de la ressource par le secteur agricole pour pallier au problème de la sécheresse des cours d'eau de plus en plus fréquent, mais également, et surtout, des prélèvements de la part de riverains pour pallier à des déficiences du réseau AEP de certaines villes, comme ce serait le cas à Nyons.

1.3. CONSTATS ET IDENTIFICATION DES ENJEUX DU CONTRAT DE RIVIERE

Au cours des mois de mai et juin 2007 des rencontres ont été mises en place dans le cadre du contrat de rivière entre les différents acteurs du bassin versant de l'AEygues dans un but d'échange libre sur 5 thèmes majeurs, dont la qualité des eaux et la ressource en eau en relation directe avec la qualité épuratoire des communes.

La qualité de l'eau est ressortie comme un des thèmes prioritaires par les différents acteurs, avec notamment la question de l'obtention de la qualité baignade. L'amélioration des systèmes épuratoires des caves aurait modifié favorablement l'état du milieu naturel récepteur et les élus reconnaissent une bonne qualité générale de l'eau. Mais ils reconnaissent également la fragilité de cet état qu'un assainissement défaillant pourrait à tout moment altérer. Si un assainissement performant est donc nécessaire, de nombreuses difficultés perdurent à ce sujet, puisqu'il représente un coût important, particulièrement pour les communes plus petites de la partie amont du bassin versant.

Les enjeux pour ce bassin versant de l'AEygues seront de 2 types: qualitatifs et quantitatifs. Ils visent à diminuer l'état actuel de vulnérabilité de l'AEygues et ses écosystèmes, et nécessitent pour la mise en place d'un plan d'action de disposer impérativement d'un **état des lieux actualisé de l'assainissement** qui est susceptible d'avoir un impact sur le milieu naturel.

2. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DE L'ASSAINISSEMENT

La situation telle que décrite dans le contrat de rivière, démontre un besoin de connaissances plus approfondies des dispositifs d'assainissement des communes du bassin versant depuis l'état des lieux global de 2000.

Le présent travail de synthèse, permettra aux syndicats en charge de la compétence assainissement et aux élus d'avoir une vision généralisée de l'état de l'assainissement des communes du bassin versant de l'AEygues, aussi bien collectif que non collectif. Cette connaissance est indispensable pour aboutir à une bonne gestion concertée de la rivière et pour les prises de décisions qui en découlent.

2.1. BILAN DES DOCUMENTS EXISTANTS

2.1.1. Nature des documents disponibles

La première phase de l'étude a débuté avec la consultation des documents existants pour chacune des communes dans le domaine de l'assainissement. Ils peuvent être de différents types, parmi lesquels :

- Le ZA : Zonage d'Assainissement Communal
- Le SDA : Schéma Directeur d'Assainissement
- Les diagnostics de réseau

Le zonage d'assainissement (ZA) est obligatoire pour les communes (Art. L 372-3 du code de l'environnement). C'est un préalable indispensable pour la réflexion des élus sur leur politique d'assainissement, la connaissance de l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif (ANC), et pour une première information de la population. Après études préalables, le projet de zonage doit être soumis à enquête publique puis approuvé par l'assemblée délibérante compétente.

Le schéma directeur d'assainissement (SDA) est un document de planification qui intègre entre autres la programmation des travaux. Ce schéma n'a pas d'existence juridique mais permet d'assurer une gestion globale et cohérente de l'assainissement.

2.1.2. Documents (SDA/ZA) consultés

63 communes possèdent un document de type Schéma Directeur d'Assainissement et/ou Zonage d'Assainissement.

Au total se sont 31 ZA et 37 SDA qui ont été consultés sur l'ensemble du bassin versant ([Figure 3 + Tableau 4](#)). Les cartes, recensées [Cartes 13 à 16](#) dans l'atlas cartographique, montrent la répartition à l'échelle du bassin versant, également déclinée par territoires syndicaux.

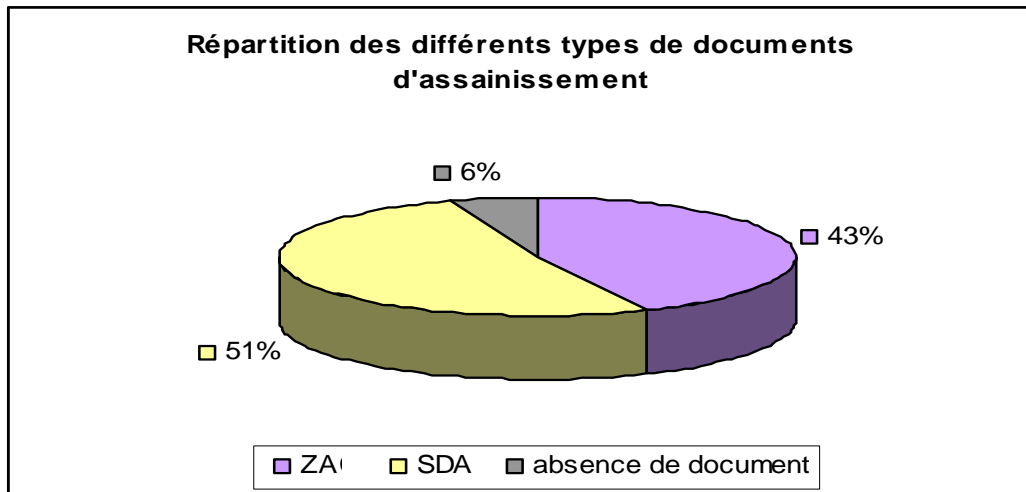


Figure 3 Schéma des différents types de documents d'assainissement consultés du bassin versant

Leur date d'élaboration s'étend de l'année 1998 à 2009, la majorité étant assez récents. **La réalisation de ces documents à été particulièrement importante entre les années 2000 et 2005 (59 %)** (Figure 4).

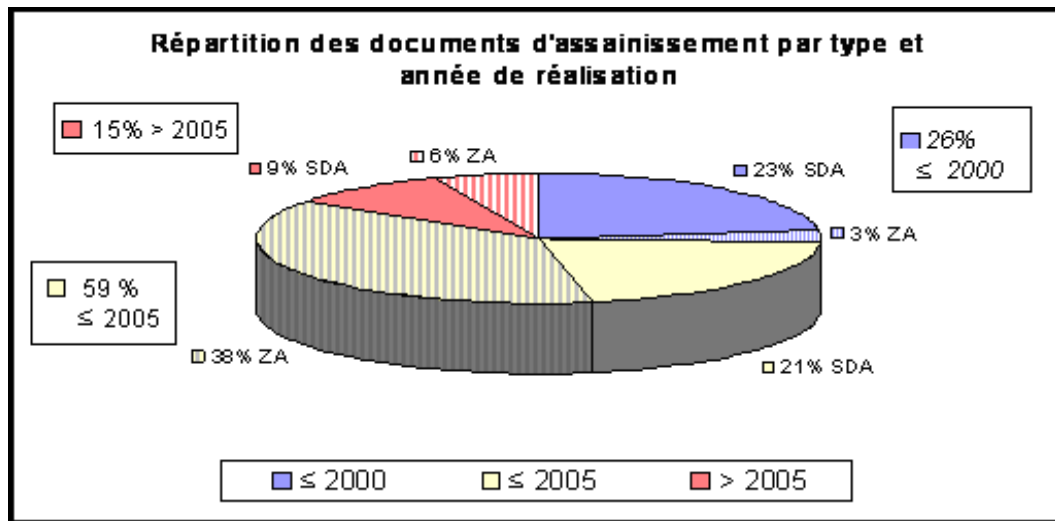


Figure 4 Schéma de la répartition des documents d'assainissement par date de réalisation

Restent 4 communes où aucune étude n'est disponible :

- Saint Roman-de-Malegarde : réseau et station d'épuration présents ; 297 habitants.
- Sorbiers : réseau et station d'épuration présents ; 38 habitants.
- Pommerol : assainissement autonome ; 19 habitants. Au vue du contexte, le maire s'interroge sur l'intérêt d'une telle étude compte tenu de la faible population et du budget communal.
- Rottier : assainissement autonome ; 30 habitants.

SMIAA SIDREI SIDRESO
Synthèse des SDA BV AEygues

	ZA (Zonage d'Assainissement)	SDA (Schéma Directeur d'Assainissement)
SIDRESO		
Bellegarde en Diois	avr-04	
Chalancon	juin-03	
Chauvac - Laux Montaux	mai-03	
Cornillac	janv-04	
Cornillon	mai-03	
Establet	juin-03	
La Charce	janv-04	
La Motte Chalancon	mars-06	
Lemps	janv-04	
Montferrand la Fare	janv-04	
Pelonne	mai-03	
Pommerol		
Rémuzat		févr-03
Rosans		avr-06
Rottier		
Roussieux		nc
Saint André de Rosans		mai-07
Saint May	mai-03	
Verclause	janv-04	
Villerperdrix		déc-03

= absence de document

	ZA (Zonage d'Assainissement)	SDA (Schéma Directeur d'Assainissement)
SIDREI		
Arpavon	mai-02	
Aubres	avr-03	
Bellecombe-Tarandol		janv-00
Besignan		janv-00
Chateauneuf-de-Bordette		juin-00
Chaudebonne		févr-03
Condorcet	avr-04	
Curnier	févr-01	
Eyroles		févr-03
Le Poet-Sigillat	mars-03	
Les Pilles	avr-03	
Mirabel-aux-Baronnies		mars-00 + mai-01
Montaulieu		févr-03
Montreal-les-Sources	mai-03	
Nyons		mai-00
Piégon		mai-00
Sahune	mai-09	
Sainte-Jalle		nc
Saint-Ferreol-Trente-Pas	févr-01	
Saint-Maurice-sur-Eygues	mars-02	
Saint-Sauveur-Gouvernet		janv-00
Tulette	mars-08	févr-05
Valouse		mai-00
Venterol		mai-00
Vinsobres		févr-03

Tableau 4 Liste et années d'élaboration des SDA/ZA sur le bassin versant (nc = non communiqué)

SMIAA SIDREI SIDRESO
Synthèse des SDA BV AEygues

	ZA (Zonage d'Assainissement)	SDA (Schéma Directeur d'Assainissement)
SMIAA		
Buisson		avr-05
Caderousse		juil-08
Cairanne		juin-05
Camaret-sur-Aigues	janv-04	mai-99
Orange	mars-99	
Piolenc	avr-00	avr-00
Sainte-Cécile-les-Vignes		juin-05
Saint-Roman-de-Malegarde		
Serignan-du-Comtat		août-03
Travaillan		nov-98
Villedieu	mai-06	nov-99

	ZA (Zonage d'Assainissement)	SDA (Schéma Directeur d'Assainissement)
Hors Syndicats		
Arnayon	nov-04	
Bruis		déc-03
Lagarde-Paréol	sept-01	mai-99
Montmorin		déc-03
Moydans		juil-06
Ribeyret		mars-07
Rochebrune		janv-00
Saint Dizier en Diois	oct-03	
Sainte Marie		déc-03
Sorbiers		
Uchaux		août-09

Tableau 4 : Liste et années d'élaboration des SDA / ZA sur le bassin versant (suite)

2.2. ETAT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

2.2.1. Bilan des systèmes d'assainissement collectifs

L'inventaire des dispositifs d'assainissements présents sur le bassin versant est synthétisé par les [cartes 17 à 23](#), montrant une vision généralisée à l'échelle du bassin versant puis à celle des syndicats, ainsi qu'un recensement plus détaillé des différents dispositifs pour chaque syndicat.

Sur l'ensemble du bassin versant de l'AEygues, 55 stations d'épuration / unité de traitement existent. Trois sont intercommunales (Nyons, La Motte Chalancon et Camaret-sur-Aigues), réparties sur les 3 syndicats. Plusieurs stations peuvent exister sur une même commune ainsi on compte 4 stations d'épuration sur la seule commune d'Orange.

La répartition entre les 3 syndicats est assez homogène compte tenu du fait que le SIDREI, qui possède 42 % des dispositifs d'épuration du bassin versant contre 29% pour les 2 autres syndicats, comprend le plus grand nombre de communes ([Figure 5](#)).

26% des dispositifs d'assainissement du bassin versant sont de type boues activées, 23% sont des lits plantés de roseaux, 20% des unités de géoassainissement, 13% des lits bactériens, 10% des décanteurs primaires et 6% des lagunes.

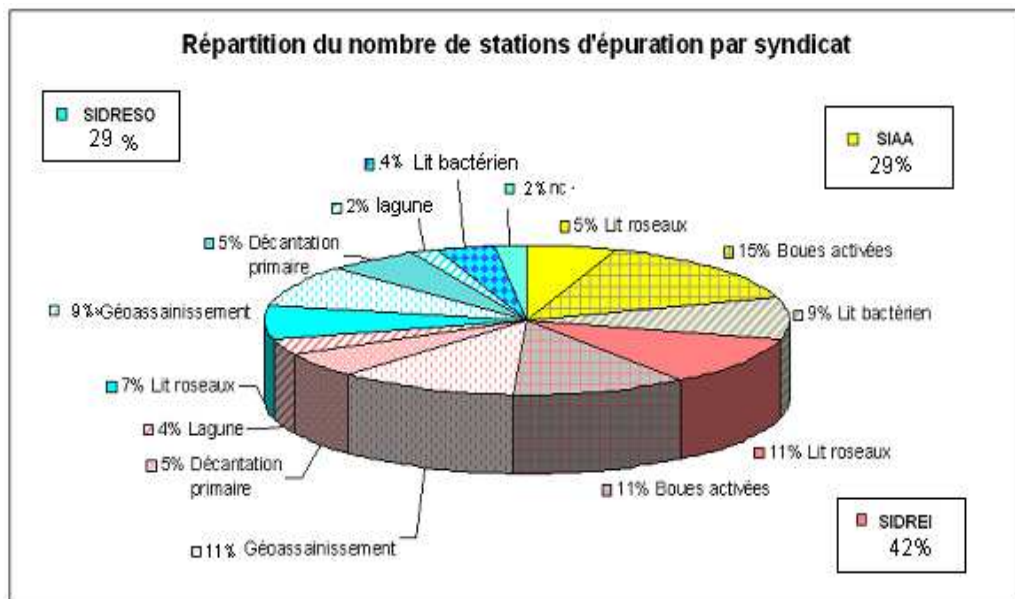


Figure 5 Typologie des dispositifs d'assainissement par syndicat

2.2.2. Identification des dysfonctionnements

2.2.2.1. Réseaux

Sur le bassin versant on recense 58 communes possédant un réseau d'eaux usées. D'après les données bibliographiques, 8 communes collectent leurs effluents par un réseau unitaire, 32 par un réseau séparatif. 11 autres communes possèdent un système de collecte mixte. Pour 7 communes, les documents consultés n'ont pas permis d'identifier la typologie du réseau présent.

Selon le type de réseau, les intrusions d'eaux claires parasites vont avoir des impacts différents sur le traitement en aval du collecteur ou sur le milieu. **20 communes sont confrontées de façon significative à ces intrusions qui peuvent être de 2 types : permanentes ou pluviales.**

2.2.2.2. Stations d'épuration

Du fait d'une évolution du territoire sur le plan de l'urbanisme, les dimensionnements de stations d'épuration peuvent ne plus être adaptés. Les raccordements effectués ou l'évolution de la quantité d'eaux claires parasites en entrée du dispositif d'assainissement depuis la création de ce dernier, peuvent se traduire par des surcharges hydrauliques ou organiques et à terme par un déficit de traitement ([Annexe 7](#) : Rappel des exigences réglementaires).

Par rapport à l'inventaire des stations existantes effectuées, synthétisé dans les fiches communales, **8 communes sont concernées par ce type de problème, à différentes échelles** : Rosans (station Notre Dame de Miséricorde), Ribeyret, Sainte Marie, Nyons, Arpavon, Condorcet, Montaulieu et Sahune.

2.2.3. Etat d'avancement des travaux sur l'assainissement collectif

L'état des lieux de l'avancement des travaux se base sur la consultation des documents mis à disposition et sur une confrontation avec les résultats de l'enquête auprès des personnes ressources ([Annexes 2 et 3](#)).

Le bilan est établi à partir des 64 communes sur les 67 qui ont pu nous fournir des informations entre avril et juillet 2010.

Parmi ces 64 communes :

- 20% ont effectué la totalité des travaux définis dans leurs documents d'assainissement,
- 33 % n'en ont effectué qu'une partie
- 31% ne les ont pas encore débutés
- 16% des communes du bassin versant ont préféré « abandonner » la réalisation de travaux d'assainissement ([Figure 6](#)).

Concernant cet abandon, il n'est pas définitif pour la majorité, la volonté est présente, mais le **budget est manquant**. Les subventions se faisant plus rares qu'auparavant. Cette situation est particulièrement vraie pour les petites communes de l'amont du bassin versant qui sont dans l'incapacité de financer les travaux proposés dans leur SDA. Pour une commune de 40 habitants, la création d'un système épuratoire collectif a un coût beaucoup trop important et reviendrait à l'endettement de la commune sur plusieurs dizaines d'années. Rappelons que 31 des 67 communes ont moins de 100 habitants, dont 17 à moins de 50 habitants.

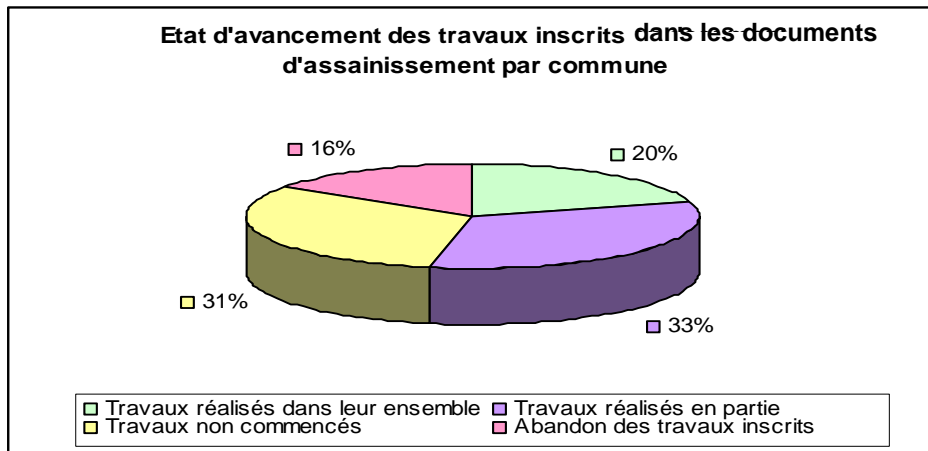


Figure 6 Schéma de l'état d'avancement des travaux

Au total, ce sont **43% des travaux proposés sur l'ensemble des SDA/ZA existant sur le bassin versant, qui ont effectivement été réalisés (Annexe 2).**

2.2.3.1. Typologie des travaux d'assainissement collectif réalisés

- Réseau

Parmi l'ensemble des travaux réalisés à ce jour dans le domaine de l'assainissement collectif **61% concernent les réseaux (Cartes 24 à 26)**. Pour 47% des cas il s'agit d'une extension de réseau qui va viser le raccordement de secteurs/hameaux sur le collecteur principal du village (Figure 7).

A l'échelle du bassin versant de l'AEygues, 7% des travaux réalisés ont eu pour objectif la mise en séparatif de réseaux unitaires. Les communes font généralement le choix de garder leur ancien réseau en place pour la gestion des eaux pluviales et créent un nouveau réseau pour les EU.

Les **travaux de réfection** effectués sur les réseaux représentent également une part de 7% de l'ensemble des travaux effectués sur le bassin versant.

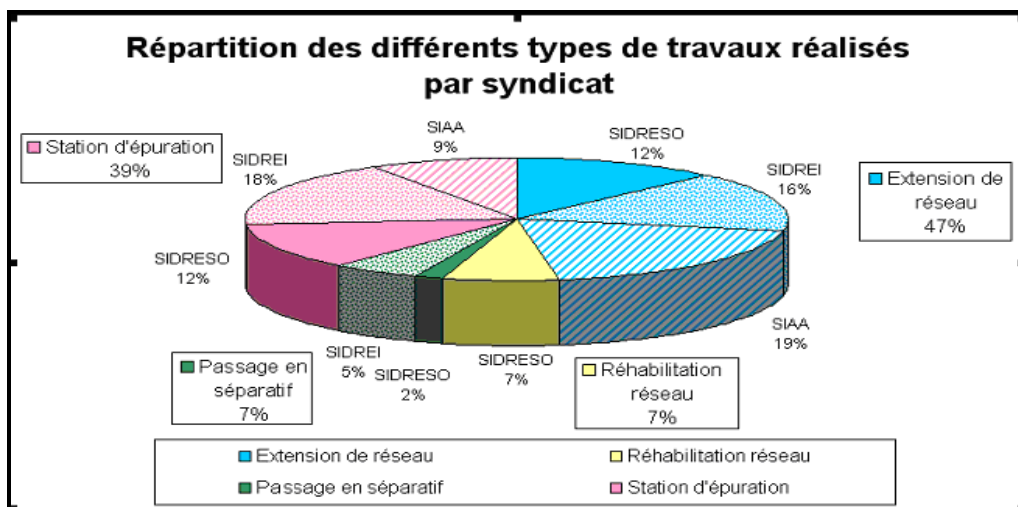


Figure 7 Schéma de la répartition des travaux réalisés sur l'ensemble du bassin versant et par syndicat

- Dispositifs de traitement (création ou raccordement à une station intercommunale)

Vingt-deux dispositifs d'assainissement collectif ont été mis en place (ou sont en cours de travaux), que ce soit une station d'épuration, une unité de traitement ou encore un raccordement à une station hors de leur commune (Cartes 24 à 26). Cela correspond à une part de 39% sur l'ensemble des travaux réalisés. La répartition est plutôt homogène entre les trois syndicats (Figure 7).

Sur l'ensemble des dispositions inscrites aux SDA/ZA concernant l'équipement en systèmes d'épuration collectifs des effluents, 36% ont été concrétisés. Pour les communes (Tableau 5) de Bellecombe-Tarandol, Châteauneuf-de-Bordette, le Poët-Sigillat, Venterol, ou encore Uchaux cela a consisté en l'installation (sur des hameaux) d'unités de traitement de renforcement des dispositifs existants de la commune. Pour 48 % des installations de traitement collectif mises en place, cela a permis aux communes concernées de se doter d'une gestion collective de l'assainissement. Les dispositifs restants concernent un raccordement sur des stations d'autres communes (Nyons) ou des remplacements de stations vétustes, comme à Orange où la station datant de 1974 a été détruite et remplacée par une installation neuve mise en service en février 2009.

Nouveaux dispositifs d'assainissement collectifs	
Pas de dispositifs existants auparavant	
11 dispositifs	Bellegarde-en-Diois, Chauvac-Laux Montaux, Montferrand-la-Fare, Rémuzat, Saint-May, Verclause, Curnier, Eyroles, Saint Maurice, Saint Sauveur-Gouvernet, Sorbiers
48%	
Renforcement des dispositifs existants déjà sur la commune	
5 dispositifs	Bellecombe-Tarandol, Châteauneuf-de-Bordette, le Poët-Sigillat, Venterol, Uchaux
21,5%	
Remplacement / Réhabilitation de station	
5 dispositifs	Orange, Piolenc, Villedieu, Uchaux, Saint Roman de Malegarde
21,5%	
Raccordement à une station intercommunale	
2 cas	Aubres, Venterol
9%	

Tableau 5 Bilan des nouveaux dispositifs d'assainissement collectif réalisés depuis les SDA/ZA consultés

On note donc une réelle dynamique en ce qui concerne la mise en place d'un dispositif d'assainissement épuratoire depuis la réalisation des Schémas d'Assainissement, certains datant de plus de 10 ans.

2.2.3.2. Typologie des travaux restants à réaliser et difficultés rencontrées

La part des travaux qui n'ont pas été réalisés à ce jour parmi ceux prescrits, tout confondu, représente 57% (Cartes 27 à 29 + Annexe 3).

- Travaux sur les Réseau

Le réseau de collecte concerne 49% des travaux à réaliser sur l'ensemble du bassin versant (Figure 8). Ils sont donc autant représentés que les travaux de traitement. Un traitement efficace des effluents ne peut se concevoir sans un réseau de collecte efficace. Les extensions de réseau sont majoritaires. Viennent ensuite la réhabilitation des réseaux endommagés et le passage en séparatif.

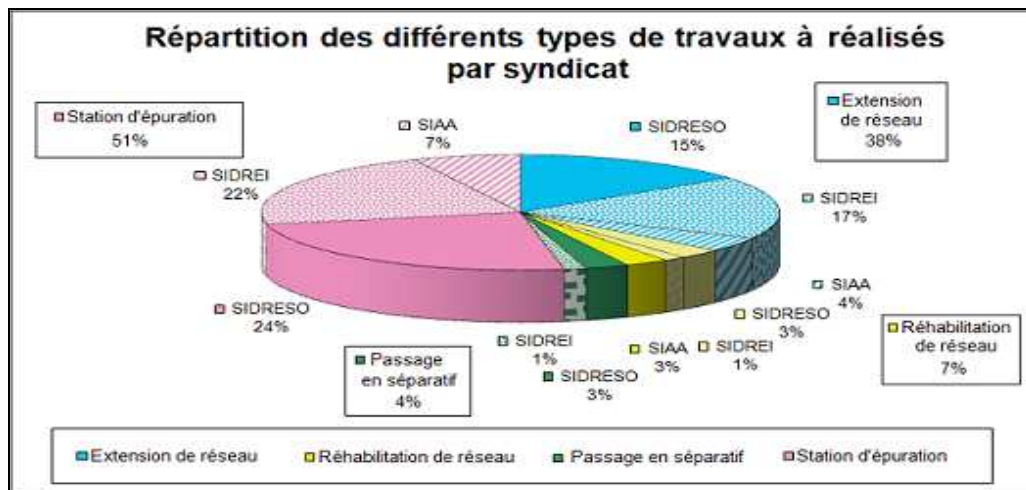


Figure 8 Schéma de la répartition des travaux réalisés sur l'ensemble du bassin versant et par syndicat

- Travaux sur les dispositifs de traitement (création ou raccordement à une station intercommunale)

64 % des installations de traitement collectif sont encore à réaliser, cependant la volonté d'assainir dans les normes est très présente. Pour certaines communes la démarche est déjà bien avancée, et les travaux sont même déjà programmés. D'autres se voient bloquées pour une question **budgétaire**, et certaines pour des raisons **réglementaires** ou **juridiques**. Le SIDREI et le SIDRESO sont assez égaux face à la part d'ouvrages de traitement à réaliser à l'avenir (22% et 24% respectivement). Si le SMIAA est moins représenté c'est en grande partie du au fait qu'il ne possède que 11 communes, mais également car ses communes ont une population plus importante dans l'ensemble et que le besoin d'un traitement collectif poussé s'est fait sentir plus tôt.

Les systèmes de traitement épuratoire à mettre en place concernent majoritairement (40% des cas) les communes jusque là assainies de façon autonome (Tableau 6). Suivent les réhabilitations de station dans 31% des cas, un renforcement des dispositifs présents sur la commune pour 23% des cas, et finalement le raccordement à une station intercommunale (6%).

D'après les documents d'assainissement à disposition, 4 des 11 communes hors syndicat ont des travaux d'assainissement collectif à réaliser. Uchaux et Sorbier ont mis en place une unité de traitement collectif, des travaux sur réseau ont été réalisés sur la commune de Sorbiers.

Dispositifs d'assainissement collectifs prévus à la construction	
Pas de dispositifs existants actuellement	
14 dispositifs	Chalancon, Cornillac, Establet, La Charce, Lemps, Montferrand-la-Fare (x2), Besignan (x2), Chaudebonne, les Pilles, Montréal-les-Sources, Piégon, Saint Ferréol-Trente-Pas
40%	
Renforcement des dispositifs existants déjà sur la commune	
8 dispositifs	Bellegarde-en-Diois, Chauvac-Laux Montaux, Saint André-de-Rosans (Hameau de l'Arêne + Village Ouest), Saint Sauveur-Gouvernet (x2), Vinsobres, Villedieu
23%	
Remplacement / Réhabilitation de station	
11 dispositifs	Rosans (station de Notre Dame de la Miséricorde), Saint André-de-Rosans (Village Est), Villeperdrix, Arpavon, le Poët-Sigillat, Mirabel-aux-Baronnies, Nyons, Sahune, Vinsobres, Cairanne, Sainte Cécile-les-Vignes
31%	
Raccordement à une station intercommunale	
2 cas	Condorcet, Piégon
6%	

Tableau 6 Bilan des dispositifs d'assainissement collectif prévus à la réalisation

2.3. ETAT DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

2.3.1. L'assainissement non collectif

Lorsqu'une habitation n'est pas connectée à un réseau d'égout, celle-ci doit être dotée d'un système de traitement des eaux usées domestiques disposé sur la parcelle : c'est l'assainissement non collectif.

L'assainissement non collectif permet de traiter les effluents des hameaux ou résidences éloignés de tout traitement collectif. Ce type d'assainissement est généralement bien adapté pour les communes rurales ayant un semis dispersé.

		SMIAA	SIDREI	SIDRESO	Hors Syndicat
Collecteur d'eaux usées	Absence		Besignan, Saint Ferréol-Trent-Pas	Pommerol, Rottier, Roussieux, la Charce	Arnayon, Rochebrune, Saint Dizier-en-Diois
	Présence		Chaubonne, Montréal-les-Sources, Piégon	Cornillac, Lemps, Chalancon, Establet	Montmorin, Moydans, Lagarde-Paréol, Bruis
Projet d'unité de traitement	A l'ordre du jour		Montréal-les-Sources, Piégon	Cornillac, Lemps	
	Fonction du subventionnement		Besignan, Chaubonne, Saint Ferréol-Trent-Pas	Chalancon, Establet	

Tableau 7 Etat des lieux et évolution de l'assainissement non collectif

On dénombre sur l'ensemble du bassin versant **20 communes, (2,2% de la population totale)** ne possédant d'aucune unité de traitement (13 communes appartiennent au SIDRESO ou se trouvent sur le territoire du SIDRESO). (Tableau 7).

Parmi ces 20 communes, 9 fonctionnent uniquement par systèmes autonomes, les communes restantes ayant un collecteur d'eaux usées sur leur territoire, en général ancien et de type unitaire.

Plusieurs communes du bassin versant envisagent de passer à un assainissement collectif. Pour quatre d'entre elles la création d'une unité de traitement d'ici 2 à 3 ans est à l'ordre du jour.

2.3.2. Service Public de l'Assainissement Non Collectif : le SPANC

2.3.2.1. Exigence réglementaire

La création de **SPANC** est une obligation réglementaire issue de la Loi sur l'Eau de 1992. Une échéance initiale avait été fixée par le législateur au 30 décembre 2005 pour la création de ces services. Cette échéance n'ayant pas pu être respectée la loi sur l'eau de décembre 2006 l'a donc **repoussé au 31 décembre 2012**.

Lors du contrôle des installations, les propriétaires et/ou usager reçoivent les informations réglementaires et techniques pour le traitement des eaux usées spécifiques à leur situation. La compétence des agents du SPANC peut être étendue à l'entretien et à la réhabilitation des installations de traitement autonome.

Le SPANC est un service public local qui incombe aux communes (gestion en régie ou par délégation). Mais la compétence peut être transférée à un groupement de communes (syndicat, communauté de communes...) existant ou créé spécifiquement pour cette mission.

2.3.2.2. Etat d'avancement des SPANC sur le bassin versant de l'AEygues

Au niveau du bassin versant de l'AEygues la plupart des SPANC est gérée par les communautés de communes présentes sur le territoire. **La mise en place de ces SPANC est jugée compliquée, coûteuse et longue par les élus**, cependant on remarque des progressions dans ce domaine non négligeables sur certaines parties du territoire. Le tableau suivant ([Tableau 8](#)) récapitule leur avancement :

Gestion des SPANC		
Les acteurs ayant la compétence SPANC	Nombre de communes concernées	Etat d'avancement Taux d'installations contrôlées (%)
CC Val d'Eygues (CCVE)	20	55
CC Pays de Rémuzat (CCPR)	13	Absence de SPANC
CC du Diois (CCD)	7	Absence de SPANC
CC Aygues-Ouvèze (CCAOP)	7	~50
CC Interdépartementale des Baronnie (CCIB) : Véolia	5	8
CC Pays de Buis les Baronnie (CCPBB)	4	0
COPAVO : Planisphère	3	~0
CC Vallée de l'Oule (CCVO) : Véolia	3	100 fin août
SIVOM du Tricastin	1	95
Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux	1	nc
Orange	1	100
Saint Roman de Malegarde	1	Absence de SPANC
Pommerol	1	Absence de SPANC

Tableau 8 Bilan des compétences et de l'avancement des SPANC

Le SPANC de 63 communes du bassin versant voit sa compétence transférée à des communautés de communes ([Cartes 2 à 4](#) : visualisation du champ d'action de ces communautés de communes). Pour trois de ces communes, qui appartiennent à la COPAVO, la gestion est déléguée à l'Agence Planisphère. Pour 3 autres appartenant à la CCVO et 3 à la CCIB c'est Véolia qui en a la délégation.

Les taux d'avancement sont très variables. Les communes de la CCPBB ont par exemple mis en place le service, cependant aucun agent n'est affecté à sa gestion. La

CCPR n'a quant à elle pas encore mis en place le SPANC pour ses communes, mais est en cours d'appel d'offre pour définir le bureau d'étude auquel sera délégué sa gestion. Les communes de la CCD sont actuellement en discussion pour définir qui aura la compétence SPANC.

Orange, Saint Roman-de-Malegarde et Pommerol n'appartiennent à aucune communauté de communes. La gestion du SPANC d'Orange se fait en régie, alors que les 2 autres communes n'ont pas mis en place ce service. Une commune du bassin versant (Caderousse) voit son SPANC transféré non pas à la CC mais au syndicat auquel elle appartient : le Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux.

2.3.2.3. Dysfonctionnements et difficultés rencontrées

Le SPANC doit permettre de faciliter la mise en conformité des installations, un besoin existant à ce niveau sur l'ensemble le bassin versant. En effet, **la majorité des installations ne répondent plus aux normes actuelles** selon les conclusions établies dans les Schémas Directeurs d'Assainissement. Le SPANC doit définir les priorités, là où une dégradation du milieu environnant existe ou est à craindre.

Dans la plupart des cas le problème de conformité est dû à des questions techniques de sous dimensionnement (de la fosse septique par exemple) ou de filière non adaptée.

Les déficiences des ouvrages d'assainissement autonomes sont également dues à leur **manque d'entretien** et à des **vidanges trop irrégulières** qui rendent vétustes des installations souvent anciennes. Selon la filière choisie l'impact se fera alors soit au niveau des cours d'eau, soit au niveau de la nappe. Il sera d'autant plus important si l'habitat est groupé.

Pour des communes de petite taille et n'appartenant pas à des communautés de communes la mise en place du SPANC s'avèrera difficile puisque coûteuse en termes financiers et humains. La réglementation ne prévoit cependant pas de dispositions spécifiques pour ce genre de situation.

2.4. ASSAINISSEMENT DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET ASSIMILES

2.4.1. Procédure d'enquête et limites

Une approche globale des industriels et assimilés non raccordés au réseau mais susceptibles de constituer une source de pollution pour le milieu a été menée. Une première sélection d'établissements s'est faite à partir des inventaires issus des documents consultés (SDA/ZA). Une enquête a ensuite été menée afin d'intégrer dans une base de données les principaux établissements non raccordés les plus à même de générer des flux de pollution significatifs en quantité ou en qualité en direction du réseau pluvial ou des milieux naturels. Cette enquête a été complétée par les informations disponibles auprès l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée. Sont joint en annexe ([Annexes 4 à 6](#)) la liste des contacts établis, le canevas de la fiche d'enquête et le tableau de résultat.

Les résultats de cette reposent sur la bonne volonté des personnes rencontrées qui conditionne également la validité des informations collectées. Les informations de l'Agence de l'eau sont complètes mais n'ont pas été mises à jour depuis 2007.

2.4.2. Nature des établissements présents sur le bassin versant

La principale activité enquêtée est celle des caves vinicoles à plus de 90%. Elles sont de tailles très variables, allant de 400hl à 600 000hl de vin produits par an, et se situent principalement dans la partie aval du bassin versant. La seconde activité concerne les moulins à huile. Etant donné le niveau de contrôle de ces installations, le risque de pollution de la ressource en eau est limité. On mentionne également la présence d'une décharge à Sorbiers.

L'activité potentiellement polluante pour ces exploitations agricoles n'a lieu que quelques mois par an. Pour les caves vinicoles, les périodes de vendanges et de soutirages sont les périodes où une vidange des cuves a lieu. Cependant pour les exploitations de grosses productions, l'impact des rejets issus de ces activités, même s'il n'est que ponctuel dans le temps peut dégrader fortement le milieu et son écosystème.

2.4.3. Résultats

Parmi les industriels qui ont fourni des réponses aux questionnaires, 20 % sont raccordés au réseau d'eaux usées pour l'ensemble de leurs rejets (eaux de lavages et de process comprises).

Les documents consultés ont parfois identifié, au moment de leur rédaction, des problèmes d'effluents vinicoles et oléagineux qui créeraient un dysfonctionnement des stations d'épuration sur les secteurs concernés. Des rejets sauvages seraient en cause; leur provenance n'ayant pas été identifiée.

Il faut par ailleurs noter que l'Agence de l'Eau n'a pas mentionné de pollution majeure du milieu due à une activité économique particulière sur le bassin versant.

Les paramètres de pollution fournis par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse sont issus de redevance des Agences, définis de façon réglementaire (arrêté du 28 octobre 1975).

Il convient de noter que le territoire géographique d'intervention de l'Agence de l'Eau s'appuie sur un découpage hydrographique du territoire national. Certaines régions ou

certaines départements peuvent être partiellement couverts par les données gérées par l'Agence de l'Eau RMC.

Du fait de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA – 30 décembre 2006), des modifications importantes sont intervenues dans les procédures de calcul des redevances à partir de l'année 2008. Les données issues des applications redevances n'ont désormais plus la même représentativité physique des flux industriels. Par conséquent, ce fichier de données n'est plus généré au-delà de l'année 2007.

Les données ont été analysées pour réaliser une synthèse des flux de pollutions générés par les industries du bassin versant de l'AEygues. Une distinction a été réalisée entre les industries de production et conditionnement de vins, liqueur et spiritueux et les industries productrices de corps gras d'origine végétale.

Le tableau ci-après (Tableau 9) renseigne les flux de pollution nette, qui en règle générale, résulte du calcul de la quantité de pollution produite (pollution brute) à laquelle on soustrait la quantité de pollution éliminée en interne par les propres dispositifs de traitement de l'établissement industriel.

Le tableau renseigne des informations de flux brute et nette pour les paramètres suivants : Matières En Suspensions (MES), matières oxydables (MO) et Phosphore (P).

Les MES et les MO sont les paramètres indicateurs principaux de la pollution liée à l'activité vinicole.

Le Phosphore et les MO sont les paramètres indicateurs de la pollution liée aux industries productrices de corps gras d'origine végétale.

	Qbrute_MES	Q_nette_MES	Q_brute_MO	Q_nette_MO	Q_brute_P	Qnette_P
Total BV (kg.j-1)	3749,15	460,87	6445,15	1898,97	70,82	17,5
Elimination (%)	87,7		70,5		75,3	
Cave (kg.j-1)	3630,04	460,87	5665,37	1809,57	5,85	3,23
Elimination (%)	87,3		68,1		44,8	
Moulin (kg.j-1)	119,11	0	779,78	89,4	64,97	14,27
Elimination (%)	100		88,5		78	

Tableau 9 Récapitulatif des flux de pollutions industrielles brutes et nettes à l'échelle du bassin versant

- *Quantité brute MES kg.j-1 : Quantité brute moyenne journalière de Matières En Suspension générée par le site industriel et exprimée en kg*
- *Quantité nette MES kg.j-1 : Quantité nette moyenne journalière de Matières En Suspension générée par le site industriel et exprimée en kg*
- *Quantité brute MO kg.j-1 : Quantité brute moyenne journalière de Matières Oxydables générée par le site industriel et exprimée en kg*
- *Quantité nette MO kg.j-1 : Quantité nette moyenne journalière de Matières Oxydables générée par le site industriel et exprimée en kg*
- *Quantité brute P kg.j-1 : Quantité brute moyenne journalière de Phosphore total générée par le site industriel et exprimée en kg*
- *Quantité nette P kg.j-1 : Quantité nette moyenne journalière de Phosphore total générée par le site industriel et exprimée en kg*

Pour conclure sur les pollutions générées par les secteurs industriels dominant à l'échelle sur bassin versant (cave et moulin).

- A l'échelle du bassin versant de l'AEygues, l'activité vinicole génère 3630kg de matière en suspension par jour. Près de 88% de cette pollution est directement éliminée en interne, sur les sites de production. Les 460kg non traités sont transférés et éliminés par les unités de traitement épuratoires collectives ou connectés directement au milieu naturel. Suite à l'analyse par établissement il ressort que, les industries générant le plus de MES sont dotées d'un système épuratoire interne qui élimine en partie ou totalement le flux de MES produit. Sur 77 caves 42 ont recouru à un traitement d'épuration industriel.

Les matières oxydables sont éliminées à 68% sur site de production. Le secteur vinicole génère également une pollution phosphorique, très limitée au regard des MES, dont 45% sont éliminées sur les lieux de production.

- Concernant la production d'huile végétale, 4 établissements sont recensés par l'Agence de l'eau. Les 120kg de MES produits quotidiennement sont éliminés à 100% sur site. L'activité produit en revanche une pollution phosphorique brute de 65kg par jour. 78% de cette pollution est traitée en interne avant d'être connectée au réseau collectif ou au milieu naturel. Les matières oxydables sont éliminées à plus de 85% sur sites, ce qui revient à une production de MO nette d'environ 90kg par jour.

Les informations relatives aux paramètres polluants générés par établissement sont jointes en [annexe 6](#).

La décharge de Sorbiers, classé au titre d'Etablissement Classé Pour L'Environnement (ICPE) est soumis à autorisation préfectorale. Des visites d'inspection sont donc menées par un inspecteur des installations classées pour contrôler les conditions de fonctionnement. Une attention particulière est portée sur le respect des prescriptions réglementaires.

Après consultation des services de l'ARS (Agence Régionale de la Santé), la tranche 1 du centre d'enfouissement est arrivée à saturation en 2006. Les travaux nécessaire à l'extension du centre d'enfouissement de Sorbiers (tranche 2) sont aujourd'hui terminés mais le CET n'est toujours pas en service. L'arrêté d'autorisation préfectoral (tranche 2) est actuellement suspendu par le tribunal administratif.

Une note a été rédigée par la personne en charge du suivi de la décharge, concernant l'impact potentiel de la décharge de Sorbiers, il ressort que : le site du CSDU de Sorbiers se situe a environ 300 m de l'Eygues. Le site, compte tenu de son altitude ne se situe pas en zone inondable. Les deux sources de pollution susceptibles d'atteindre la rivière sont les suivantes :

- les eaux de ruissellement amont ayant transité sur le site,
- les lixiviats (ou jus de décharge) par l'intermédiaire des eaux souterraines ou par débordement de la lagune de stockage.

En ce qui concerne le premier point tout est mis en œuvre pour que les eaux de ruissellement amont ne pénètrent pas dans le site. A cet effet un réseau de fossés a été mis en place autour du site de façon à dériver ces eaux hors du site.

Quant aux lixiviats il existe sur la lagune de stockage un système d'alerte permettant d'éviter un débordement. Vis-à-vis des eaux souterraines le stockage se situe non seulement dans un milieu imperméable mais le site dispose conformément à la réglementation la plus récente d'un système de barrières d'étanchéité.

En conséquence il ne peut y avoir une pollution chronique de l'Eygues, la seule possibilité serait une pollution résultant d'un accident dont les mesures mises en place en limite l'occurrence.

3. INCIDENCE DE L'ETAT DE L'ASSAINISSEMENT SUR LES NIVEAUX DE QUALITE DE LA RESSOURCE DE L'AEYGUES

3.1. IDENTIFICATION DES POINTS POSITIFS

La qualité générale de l'AEygues et des ses affluents a connue une amélioration notable ces 15 dernières années. Des améliorations importantes effectuées dans le domaine de l'assainissement en sont la cause.

- Activités industrielles

Les activités à caractère industriel font généralement l'objet d'un contrôle par l'Agence de l'eau, et des pollutions industrielles significatives ne devraient pas avoir lieu. Il faut cependant suivre ces structures et vérifier leur conformité en fonction des changements qui peuvent se faire, sur les productions par exemple.

- Assainissement collectif

Dernièrement de nombreuses stations d'épuration sont apparues sur le territoire d'étude et l'amélioration de la qualité des rejets au milieu aquatique s'est faite ressentir. Pour certaines communes, des stations prévues ou en cours de réalisation sur leur territoire devraient encore diminuer la pression exercée sur la ressource et ses écosystèmes dans les années à venir.

- SPANC

Les SPANC commencent tout juste à se mettre en place dans de nombreuses communes. Si ce service est efficace et pris au sérieux comme c'est le cas pour certaines communautés de communes qui ont déjà bien avancé, on peut également imaginer des améliorations à venir au niveau du traitement autonome des rejets urbains.

3.2. POINTS D'AMELIORATION IDENTIFIES

La démarche développée ici a consisté à lister les dysfonctionnements des systèmes épuratoires sur les communes du bassin versant de l'AEygues ainsi que les dégradations et les pressions exercées sur la ressource en eau. Le but étant de pouvoir superposer ces 2 thématiques et de faire ressortir les interactions qui existent entre elles, quelles soient positives ou négatives pour l'état du milieu. Ceci est synthétisé sur la [Carte 30](#) du fascicule spécifique joint. Les notions explicitées dans la suite de ce chapitre font référence à des termes de cette carte.

3.2.1. Assainissement collectif urbain

Les sources de dysfonctionnement dans le domaine de l'AC peuvent avoir 2 origines : les dispositifs de traitement et ceux de collecte et de transport des eaux usées et pluviales.

Sur la carte annexée ([Carte 30](#)) les dysfonctionnements, mentionnés dans les documents de la bibliographie, ont été recensés selon les termes suivants :

- Stations, pour les dysfonctionnements concernant le dispositif de traitement

- Rejets directs : lorsque des rejets sans traitement préalable au milieu naturel ont été répertoriés dans les Schémas d'Assainissement.
- Réseau : quand des collecteurs ont été identifiés comme sujets à des intrusions d'eaux claires parasites.
- Réseau pluvial : si la collecte des eaux pluviales de la commune est jugée sommaire dans la bibliographie.

3.2.2. Assainissement autonome

Les dysfonctionnements recensés au niveau des installations de traitement autonomes ont été classés selon les catégories suivantes :

- la conformité des installations,
- les capacités techniques,
- l'inaptitude du sol.

La conformité désigne les problèmes mentionnés préalablement de dimensionnement, de filière, et d'entretien rencontrés sur les dispositifs en place. Elle est représentée à hauteur de 90% des cas de dysfonctionnements de l'ANC.

3.2.3. Activités économiques

Le troisième domaine inventorié au niveau du bassin versant de l'AEygues concerne les établissements industriels non raccordés identifiés comme potentiellement polluants pour les ressources en eau : les caves vinicoles et les moulins à huile.

3.3. SENSIBILITE DU MILIEU

Les vulnérabilités du milieu naturel, et plus particulièrement de la ressource en eau, ont, de la même façon que les dysfonctionnements de l'assainissement, été identifiés par commune. Le milieu aquatique sera défini par ses caractéristiques qualitatives et quantitatives.

3.3.1. Sensibilité qualitative

Les problèmes d'ordre qualitatif sur les ressources en eau du bassin versant ont été divisés en 2 thèmes :

- Masses d'eau souterraine
- Masses d'eau surfacique

Les pollutions pouvant impacter ces milieux peuvent alors être de plusieurs type : physique, bactériologique, organique, écologique, piscicole...

La qualité des masses d'eau souterraines, identifiées dans le chapitre 1.2.4.1, a fait l'objet d'une attention particulière. Le tableau suivant ([Tableau 10](#)) issues des données de l'Agence de l'Eau résume l'origine et le degré de leur vulnérabilité.

Origine de la vulnérabilité		Masses d'eau souterraines			
		FR_D0_324	FR_D0_301	FR_D0_218	FR_D0_508
Priorisation	Prioritaire au titre de la période 2010-2015	Substances dangereuses	Pollution agricole	Pesticides	Pesticides
	Devant faire l'objet d'actions préparatoires pour le plan de gestion ultérieur	Pesticides	Pesticides	Déséquilibre quantitatif	Déséquilibre quantitatif
	Non prioritaire	Déséquilibre quantitatif	Déséquilibre quantitatif	Pollution agricole	Pollution agricole

Tableau 10 Identification des vulnérabilités des masses d'eau souterraines et leur priorisation

Il ressort clairement que les masses d'eau FR_D0_301 et FR_D0_218 sont particulièrement vulnérables et donc sensibles à toute agression complémentaire que pourrait subir le milieu. Ce milieu devenu fragile doit donc être l'objet d'attention particulière notamment au niveau des effluents pouvant l'atteindre.

Le terme "Rivière" fait référence à 2 types de pollution selon la localisation. Une pollution ponctuelle par des cyanobactéries existe actuellement pour la partie avale de l'Aygues. Les causes n'ont pas encore été identifiées à ce jour, les mesures étant en cours. Plus en amont, comme identifié au chapitre 1.2.4.1, l'Eygues et l'Oule sont fragilisés par un apport en phosphore totale.

3.3.2. Sensibilité quantitative

L'objectif de quantité, issue du contrat de rivière, n'entre pas directement dans le cadre de notre étude. Cependant il est susceptible d'être un facteur aggravant de la qualité, puisque qu'il va diminuer le pouvoir de dilution des effluents de la rivière. La sensibilité quantitative des masses d'eaux souterraines a donc été mentionnée sur la carte de synthèse.

3.4. CRITERES DE CLASSIFICATION

3.4.1. Critères de classification

Le croisement entre les dysfonctionnements et la sensibilité du milieu nous a servi à définir les critères de classification. Selon le niveau de dégradation et de fragilisation du milieu, et le degré des dysfonctionnements des systèmes d'épuration des communes, des niveaux de priorités sont définis pour traduire **l'état de gravité des impacts potentiels sur la ressource.**

- Niveau 1

Ce niveau correspond aux situations les plus critiques rencontrées. Ont été définies comme ayant un niveau d'ordre 1 les communes où des connexions avérées entre les points noirs du système épuratoire et la vulnérabilité du milieu ont été identifiés.

- Niveau 2

Le deuxième niveau a été défini selon qu'une des possibilités listées ci-dessous était reconnue :

- Connexions dysfonctionnement/vulnérabilité possibles mais non avérées,
- Dysfonctionnements particulièrement importants du système d'assainissement sans pour autant de connexions marquées avec l'état de fragilisation du milieu,
- Milieu très vulnérable sans pour autant de connexions avec un dysfonctionnement particulier.

- Niveau 3

Pour ce niveau 3, on a des dysfonctionnements moins importants, en termes de quantité ou de degré d'impact, un milieu moins vulnérable ou encore un lien non établie entre ces 2 domaines.

3.4.2. Mise en application de la classification

- Niveau 1

D'après les documents consultés, 4 communes ont été identifiées comme étant de niveau 1 : Saint André-de-Rosans, Nyons, Sainte Cécile-les-Vignes, Lagarde-Paréol.

Elles ont des dysfonctionnements qui se combinent entre les systèmes de traitement collectifs, ceux autonomes, l'état du réseau de collecte, la présence d'un risque de pollution par une activité industrielle, et la sensibilité du milieu aquatique souterrain et de surface.

- Niveau 2

Les 29 communes suivantes sont classées de niveau 2. Les listes ci-dessous présentent les communes selon le principal type de point noir identifié sur leur territoire.

Des dysfonctionnements au niveau des systèmes autonomes d'épuration ont été recensés à Sérignan-du-Comtat, Camaret-sur-Aigues, Montferrand-la-Fare, Roussieux, Venterol, Besignan et Saint Ferréol-Trente-Pas

A Tulette, Villedieu et Vinsobres une activité industrielle à risque potentielle de pollution a été identifiée.

Montmorin, La Charce, Chaudebonne, Cornillac, Lemps, Montréal-les-Sources, Moydans et Rosans font état de la présence de rejet d'effluents bruts dans le milieu, parfois cumulés à d'autres dysfonctionnements. Elles concerneraient cependant une population maximale de 855 habitants soit, 1,2% de la population du bassin versant.

Il existe une insuffisance de traitement sur les communes de Condorcet, Arpavon, Chalancon, Cairanne, Montaulieu, Valouse, Ribeyret, Sainte Marie, Sahune et Villeperdrix.

- Niveau 3

12 communes ont été définies comme ayant ce niveau 3.

Dans la partie aval du bassin versant (Piolenc, Orange, Caderousse, Buisson, Uchaux, Saint Maurice-sur-Eygues), les dysfonctionnements portent sur les réseaux majoritairement. Le milieu est quant à lui plus ou moins fragile selon les masses d'eau souterraines et la présence ou non d'une pollution de la rivière.

Dans la partie septentrionale du bassin versant on retrouve dans les documents consultés plutôt des problèmes liés aux systèmes d'épuration autonomes (Rottier, Bellegarde-en-Diois, Saint Dizier-en-Diois, Bruis, Rochebrune, Sainte Jalle).

4. CONCLUSION

Suite à l'état des lieux du système épuratoire actualisé au cours de cette étude, il a clairement été mis en évidence l'évolution du parc des systèmes collectifs de traitement par rapport au précédent état des lieux, datant de 2000.

En 2000 il avait été recensé sur le bassin versant de l'AEygues **6 communes du Vaucluse** et **14 communes de la Drôme** disposant d'un assainissement collectif des effluents. La population concernée correspondait alors à 80% de celle du bassin versant.

En 2010, ont été dénombrés sur ce bassin versant, d'après la documentation mise à disposition, des dispositifs d'assainissement collectif sur :

- **12 communes (sur 13) du Vaucluse,**
- **29 communes (sur 46) de la Drôme,**
- **6 communes (sur 8) des Hautes-Alpes.**

Entre ces deux dates de nombreux schémas d'assainissement, ainsi que des opérations d'assainissement, ont donc été réalisés,

Ces 10 dernières années ont donc vu un dynamisme certain des communes du bassin versant pour poursuivre un effort dans le domaine de l'assainissement.

Le présent état des lieux met cependant encore en évidence des pistes d'amélioration qui portent en particulier sur les points suivants :

- Diagnostic de réseau en vue de leur réfection lorsque des dysfonctionnements ont été recensés
- Bilan de fonctionnement des stations où des dysfonctionnements ont été indiqués et réhabilitation
- Mise en place des SPANC
- Mise en conformité des installations ANC
- Etude plus poussée des rejets industriels, notamment pour les établissements identifiés.

Une réflexion toute particulière doit être menée sur les 20 communes qui ne disposent d'aucun dispositif d'assainissement collectif. Elles ne représentent qu'une faible population et la répartition de leur habitat ne justifie pas systématiquement le recours à l'AC mais les élus ont souvent exprimé des problèmes budgétaires pour la mise en conformité de leur installation.

GLOSSAIRE

AC Assainissement collectif

AEygues

Nom de la rivière employé en contraction du fait d'une variation d'écriture de son nom le long du linéaire : Aygues en Vaucluse, Eygues et Drôme et Hautes-Alpes.

Agence de l'Eau

Créée par la loi sur l'eau de 1964, l'Agence de l'eau est un établissement public de l'Etat, sous la tutelle du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer.

Elle a pour missions de contribuer à améliorer la gestion de l'eau, de lutter contre sa pollution et de protéger les milieux aquatiques.

ANC Assainissement Non Collectif

ARS Agences Régionales de Santé

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, crée, dans son article 118, les Agences Régionales de Santé.

L'ARS regroupe en une seule entité plusieurs organismes chargés des politiques de santé dans les régions et les départements dont les DDASS.

CC Communautés de Communes

DCE Directive Cadre sur l'Eau

Le Parlement européen et le Conseil ont adopté le 23 octobre 2000 la directive 2000/60/CEE (transposée en droit français par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004), dite Directive Cadre sur l'Eau (DCE), établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

La DCE vise à apporter une vision d'ensemble à la politique européenne de gestion de l'eau et à établir un cadre européen pour la protection des eaux continentales, souterraines et côtières.

Elle engage chaque État-membre à parvenir à terme de quinze ans à un « bon état écologique des eaux ». Elle fixe un second objectif de non détérioration des ressources en eau et définit à cette fin des stratégies particulières à mettre en place pour la lutte contre la pollution toxique ainsi que pour la prévention et le contrôle de la pollution des eaux souterraines.

DDASS Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

Etat Ecologique et Etat Chimique

La directive cadre sur l'eau (DCE) impose en Europe des objectifs de qualité pour les eaux de surface et souterraines. Elle a introduit une notion de bon état des masses d'eau. Une masse d'eau superficielle est considérée " en bon état " au sens de la DCE si elle répond conjointement aux deux critères de "bon état chimique" (caractéristiques chimiques de l'eau) et de "bon état écologique" (fonctionnement écologique).

Pour chaque masse de d'eau, l'état écologique est qualifié selon cinq classes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais. Il est caractérisé par l'écart aux conditions

de références qui sont les conditions représentatives d'une eau de surface pas ou très peu influencée par l'activité humaine, et qui s'appuie sur les critères suivants :

- critères biologique (présence/absence d'organismes végétaux et animaux, considérés comme bioindicateurs),
- critères hydromorphologiques (naturalité/artificialisation du milieu et des processus qui y sont à l'œuvre)
- critères physico-chimiques (toxicologie...).
- indices de qualité tels que l'Indice biologique Diatomées (IBD).

L'objectif de bon état chimique (3 classes : Bon, Mauvais, Indéterminé) est celui du respect de seuils quantitatifs de concentration qui sont en principe (c'est-à-dire sauf dérogation acceptée par l'Europe) les mêmes pour tous les types de cours d'eau. En particulier les normes de qualité de l'eau doivent être respectées (à des échéances fixées par les SDAGEs en France, pouvant parfois déroger aux échéances générales fixées par l'Europe) pour les 41 substances visées par la directive cadre sur l'eau (métaux, métalloïdes, pesticides, hydrocarbures, solvants et autres produits toxiques ou éco-toxiques.)

ONEMA Office national de l'eau et des milieux aquatiques

RMC Rhône-Méditerranée-Corse

SDA Schéma Directeur d'Assainissement

Le schéma directeur d'assainissement (SDA) est un document de planification qui intègre entre autres la programmation des travaux. Ce schéma n'a pas d'existence juridique mais permet d'assurer une gestion globale et cohérente de l'assainissement.

SDAGE Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SPANC Services Publics d'Assainissement Non Collectif

La création de SPANC est une obligation réglementaire issue de la Loi sur l'Eau de 1992. Le SPANC est un service public local qui incombe aux communes (gestion en régie ou par délégation). La compétence peut être transférée à un groupement de communes (syndicat, communauté de communes...) existant ou créé spécifiquement pour cette mission.

Un contrôle des installations est effectué par les agents de ce service. Les propriétaires et/ou usager reçoivent alors les informations réglementaires et techniques pour le traitement des eaux usées spécifiques à leur situation. Une échéance existe au 31 décembre 2012 pour la réalisation des visites d'entretien. La compétence peut être étendue à la réhabilitation des installations de traitement autonome.

ZA Zonage d'Assainissement

Le zonage d'assainissement (ZA) est obligatoire pour les communes (Art. L 372-3 du code de l'environnement). Il définit les zones qui relèveront de l'assainissement collectif et celles qui relèveront de l'assainissement non collectif. Après études préalables, le projet de zonage doit être soumis à enquête publique puis approuvé par l'assemblée délibérante compétente.

BIBLIOGRAPHIE

Documents

Comité de bassin Rhône Méditerranée : Projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des eaux- Consultation du public 15 avril – 15 octobre 2008 – Document adopté par le comité de bassin le 13 décembre 2007.

INSEE : Portrait de territoire – Eygues ; 10 décembre 2009

INSEE : Recensement de la population – Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010 : Hautes Alpes ; décembre 2009

INSEE : Recensement de la population – Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010 : Vaucluse ; décembre 2009

INSEE : Recensement de la population – Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010 : Drôme ; décembre 2009

Arpavon :

Zonage d'Assainissement Communal, Dossier SIEE n°M E 01 08 11 (mai 2002)

Aubres :

Zonage d'Assainissement Communal, Dossier SIEE n°M E 02 03 32 (avril 2003)

Enquête publique (décembre 2009)

Bellecombe-Tarandol :

Schéma d'Assainissement, Dossier SIEE n°98 06 40 (j janvier 2000)

Bellegarde-en-Diois :

Etude de zonage et de programmation de l'assainissement, Environnement et Paysages (avril 2004)

Bésignan :

Schéma d'Assainissement, Dossier SIEE n°98 06 40 (j janvier 2000)

Bruis, Sainte Marie, Montmorin :

Schéma Directeur d'Assainissement – Programme des travaux (Communauté des communes de la Vallée de l'Oule), Dossier SIEE PACA n°AE 02 01 07 (décembre 2003)

Buisson :

Schéma Directeur d'Assainissement – Rapport final 03/010/985, HYDROSOL INGENIERIE (avril 2005)

Caderousse :

Schéma Directeur d'Assainissement – Phase 3 (Schéma Directeur et zonage de l'Assainissement), Réf. Doc R50220 – ER1- ETU – ME – 1 – 005 IND B., EURYECE (Juillet 2008)

Cairanne :

Schéma Directeur d'Assainissement – Rapport Intermédiaire n°1 : Phase 1 (Synthèse des données générales) et 3 (Diagnostic de l'AC), SIEE (septembre 2005)

Schéma Directeur d'Assainissement – Rapport Intermédiaire n°2 : Phase 2, Dossier SIEE PACA n°AE 05 03 034 (Diagnostic de l'ANC) (octobre 2005)

Programme des travaux, Dossier SIEE n°AE 05 03 034 (février 2006)

Camaret-sur-Aygues :

Schéma Directeur d'Assainissement – Rapport Intermédiaire Volets 1 et 2, Dossier SIEE n°98 09 05 – AE 00 01 14 (mai 1999)

Schéma Directeur d'Assainissement – Rapport Intermédiaire Volets 3, Dossier SIEE n°98 09 05 – AE 00 01 14 (mai 1999)

Schéma Directeur d'Assainissement – Programme des travaux réseau, Dossier SIEE n°98 09 05 – AE 00 01 14 (janvier 2004)

Schéma Directeur d'Assainissement – Mémoire justificatif du zonage, Dossier SIEE n°98 09 05 – AE 00 01 14 (janvier 2004)

Chalancon : Zonage d'Assainissement, Dossier SIEE n°M E 02 10 28 (juin 2003)

Châteauneuf-de-Bordette :

Schéma Communal d'Assainissement (juin 2000)

Chaudebonne :

Schéma Communal d'Assainissement, Dossier SIEE n°M E 01 08 11 (février 2003)

Enquête publique, Dossier GEI n°N001.08.085 (mai 2009)

Chauvac-Laux Montaux :

Zonage d'Assainissement Communal, Dossier SIEE n°M E 02 07 34 (mai 2003)

Condorcet :

Zonage d'Assainissement Communal, Dossier SIEE n°M E 02 07 06 (avril 2004)

Enquête publique (décembre 2009)

Cornillac :

Zonage d'Assainissement Communal, Dossier SIEE n°M E 02 07 34 (janvier 2003)

Cornillon-sur-l'Oule :

Zonage d'Assainissement Communal, Dossier SIEE n°M E 02 07 34 (mai 2003)

Curnier :

Zonage d'Assainissement Communal, Dossier SIEE n°M E 00 06 03 (février 2001)

Enquête publique, Dossier GEI n°N001.08.085 (mai 2009)

Establet :

Zonage d'Assainissement Communal, Dossier SIEE n°M E 02 10 29 (juin 2003)

Eyroles :

Schéma d'Assainissement Communal, Dossier SIEE n°M E 01 08 11 (février 2003)

La Charce :

Zonage d'Assainissement Communal, Dossier SIEE n°M E 02 07 34 (janvier 2004)

La Motte-Chalancon :

Etude de zonage et de programmation de l'Assainissement, Bureau d'étude et de recherche Environnement et Paysage (mars 2006)

Lagarde-Paréol :

Schéma Directeur d'Assainissement, RAV797b, BURGEAP (juin 1997)

Schéma Directeur d'Assainissement – Phase 3, BURGEAP (mai 1999)

Projet d'Assainissement Communal, BURGEAP (octobre 2001)

Zonage de l'Assainissement, BURGEAP (septembre 2001)

Enquête publique (novembre 2001)

Le Poët-Sigillat :

Zonage d'Assainissement Communal, Dossier SIEE n°M E 01 08 11 (mars 2003)

Enquête publique, Dossier GEI n°N001.08.085 (mai 2009)

Lemps :

Zonage d'Assainissement Communal, Dossier SIEE n°M E 02 07 34 (janvier 2004)

Les Pilles :

Zonage d'Assainissement Communal, Dossier SIEE n°M E 00 06 03 (avril 2003)

Enquête publique, Dossier GEI n°N001.08.085 (octobre 2009)

Mirabel-aux-Baronnies :

Etude du Schéma Directeur d'Assainissement, affaire k7117, BETURE-CEREC (mars 2000, mai 2001)

Enquête publique, Dossier GEI n°N001.08.085 (juillet 2009)

Montaulieu :

Schéma Communal d'Assainissement, Dossier SIEE n°M E 01 08 11 (février 2003)

Enquête publique, Dossier GEI n°N001.08.085 (mai 2009)

Montferrand-la-Fare :

Zonage d'Assainissement Communal, Dossier SIEE n°M E 02 07 34 (janvier 2004)

Montréal-les-Sources :

Zonage d'Assainissement Communal, Dossier SIEE n°M E 02 07 34 (mai 2003)

Moydans :

Schéma Directeur d'Assainissement, Dossier GINGER G 50 47 (juillet 2006)

Nyons :

Schéma Communal d'Assainissement, Dossier SIEE n°E 00 01 05 (mai 2000)

Orange :

Schéma Directeur d'Assainissement – Fascicule 1 : Contexte de l'étude, RSDA1/LC/0299, OIKOS Ingénierie (février 1999)

Schéma Directeur d'Assainissement – Fascicule 2 : Zonage d'Assainissement, RSDA1/LC/0299, OIKOS Ingénierie (mars 1999)

Pelonne :

Zonage d'Assainissement Communal, Dossier SIEE n°M E 02 07 34 (mai 2003)

Piégon :

Schéma Communal d'Assainissement, Dossier SIEE n°00 01 05 (mai 2000)

Enquête publique, Dossier GEI n°N001.08.085 (juill et 2009)

Piolenc :

Schéma Directeur d'Assainissement - Zonage d'Assainissement, AF88 339, Daragon Conseil, (avril 2000)

Rémuzat :

Schéma Directeur d'Assainissement – Rapport Intermédiaire, Dossier SIEE n° M E 02 07 34 (février 2003)

Ribeyret :

Schéma Directeur d'Assainissement, Dossier GINGER G 50 47 (mars 2007)

Rochebrune :

Schéma d'Assainissement, Dossier SIEE n°98 06 40 (j anvier 2000)

Rosans :

Schéma Directeur d'Assainissement – Diagnostic de l'Assainissement collectif – Rapport Intermédiaire, Dossier SIEE Alpes G5047 (avril 2006)

Sahune :

Zonage d'Assainissement Communal (mai 1999)

Enquête publique, Dossier GEI n°N001.08.085 (juille t 2009)

Saint André de Rosans :

Schéma Directeur d'Assainissement – Rapport Intermédiaire : Diagnostic de l'AC, Dossier SIEE Alpes G5047 (mai 2007)

Schéma Directeur d'Assainissement – Programme des travaux, Dossier SIEE Alpes G5047 (2007)

Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'Assainissement, Dossier SIEE Alpes G5047 (2007)

Enquête publique (décembre 2007)

Saint Dizier-en-Diois :

Zonage et programmation de l'Assainissement – Document A : Phase 1, n°02 B 55 041, Géo+ (octobre 2003)

Zonage et programmation de l'Assainissement – Document B : aptitude des sols à l'ANC du village, du quartier les Granges et étude de faisabilité d'une unité de traitement pour les EU du village, n°02 B 55 041, Géo+ (octobre 2003)

Saint Ferréol-Trente-Pas :

Zonage d'Assainissement Communal Dossier SIEE n°M E 00 06 03 (février 2001)

Enquête publique, Dossier GEI n°N001.08.085 (mai 20 09)

Saint Maurice-sur-Aigues :

Zonage d'Assainissement Communal Dossier SIEE n°M E 01 08 11 (mars 2002)

Saint May :

Zonage d'Assainissement Communal, Dossier SIEE n°M E 02 07 34 (mai 2003)

Saint Sauveur-Gouvernet :

Schéma d'Assainissement, Dossier SIEE n°98 06 40 (janvier 2000)

Sainte Cécile-les-Vignes :

Schéma Communal d'Assainissement – Phase 1 : Diagnostic, EURYECE (mars 2003)

Schéma Communal d'Assainissement – Phase 2 : Scénarios d'Assainissement, EURYECE (mars 2003)

Schéma Communal d'Assainissement – Phase 3 : Document de synthèse – Zonage d'Assainissement, EURYECE (2003)

Sainte Jalle :

Enquête publique, Dossier GEI n°N001.08.085 (mai 2009)

Sérignan du Comtat :

Modification du Schéma Directeur d'Assainissement – Document d'enquête publique, EURYECE (août 2003)

Travaillan :

Schéma Communal d'Assainissement – Rapport Intermédiaire, Dossier SIEE 98 08 35 (novembre 1998)

Tulette :

Schéma Général d'Assainissement, Géo+(février 2005)

Zonage d'Assainissement – Mémoire explicatif et justificatif n° 04 B 55 060, Géo+ (mars 2008)

Uchaux :

Schéma Directeur et Zonage de l'Assainissement : Document de synthèse – Notice explicative, Réf. Doc R90072-ER1-ETU-ME-1-002-Ind A, EURYECE (août 2009)

Valouse :

Schéma Général d'Assainissement, Dossier SIEE n°00 01 05 (mai 2000)

Venterol :

Schéma Communal d'Assainissement, Dossier SIEE n°0 0 01 05 (mai 2000)

Enquête publique, Dossier GEI n°N001.08.085 (août 2009)

Verclause :

Zonage d'Assainissement Communal, Dossier SIEE n°M E 02 07 34 (janvier 2004)

Villedieu :

Schéma Communal d'Assainissement – Phase 1 (Diagnostic de l'existant) et Phase 2 (Proposition de zonage), Rav768, BURGEAP (novembre 1999)

Zonage d'Assainissement – Notice justificative, RAV1496a/A.6440/CAVZ05.0041 (mai 2006)

Villeperdrix :

Zonage d'Assainissement Communal, Dossier SIEE n°M E 02 07 34 (décembre 2003)
Dossier d'enquête publique (décembre 2003)

Vinsobres :

Schéma Communal d'Assainissement, Dossier SIEE n°0 1 08 11 (février 2003)
Enquête publique, Dossier GEI n°N001.08.085 (mai 20 09)

Sites internet

INSEE :

www.insee.fr

DREAL :

www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

DIREN :

www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr

www.paca.ecologie.gouv.fr

DDT :

www.vaucluse.equipement-agriculture.gouv.fr

www.drome.equipement.gouv.fr

www.hautes-alpes.equipement.gouv.fr

Masses d'eau

www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr

sierm.eaurmc.fr/geo-sdage/acces_entites.php

Milieux naturels :

natura2000.environnement.gouv.fr

inpn.mnhn.fr

carmen.ecologie.gouv.fr

Autres :

www.annuaire-mairie.fr

www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr

www.ars.sante.fr

www.eaurmc.fr

macommune.prim.net

www.legifrance.gouv.fr

<h2>ANNEXES</h2>

- Annexe 1 Milieux Naturels présents sur le bassin versant (Sources : DREAL PACA , DREAL Rhône-Alpes)
- Annexe 2 Caractéristiques des travaux réalisés (Sources : Documents SDA/ZA des communes)
- Annexe 3 Caractéristiques des travaux à réaliser (Sources : Documents SDA/ZA des communes)
- Annexe 4 Liste des établissements contactés dans le cadre de l'enquête des établissements industriel
- Annexe 5 Questionnaire de l'enquête industrielle
- Annexe 6 Flux des pollutions industrielles brutes et nettes par établissement
- Annexe 7 Rappel sur les normes de rejet pour les stations d'épurations

Annexe 1 Milieux Naturels présents sur le bassin versant (Sources : DREAL PACA , DREAL Rhône-Alpes)

Communes de la Drôme	ZNIEFFtype II	ZNIEFF type I	NATURA 2000 - SIC	NATURA 2000 - ZPS	Sites inscrits
Amayon	Chainons du Diois Central	Montagnes d'Aucelon, de Boutarinarard et de l'Yriau		Baronnies - Gorges de l'Eygue	
	Chainons septentrionaux des Baronnies	Montagne d'Angèle			
Arpavon	Chainons occidentaux des Baronnies			Baronnies - Gorges de l'Eygue	Vieux village du Poët-Sigillat
	Chainons septentrionaux des Baronnies				
Aubres	Chainons occidentaux des Baronnies	Devès et montagne des Vaux	Forets alluviales, rivière et gorges de l'Eygues	Baronnies - Gorges de l'Eygue	
		Massif de Garde Grosse et montagne de l'Essailon			
		Grotte de l'Enfermet à Aubres			
		L'Aygues à Aubres			
Bellevue-Tarandol	Chainons occidentaux des Baronnies	Montagne de Poët		Baronnies - Gorges de l'Eygue	Vieux village du Poët-Sigillat
	Chainons septentrionaux des Baronnies	Montagne de Casset			
Bellegarde en Diois	Chainons du Diois Central	Bois du Fays et ravin de Pissarotte			
		Montagne de Montier Col de Prémol			
Besignant	Chainons méridionaux des Baronnies	Montagne de Montlaud			
Chalancon	Chainons du Diois Central	Montagnes d'Aucelon, de Boutarinarard et de l'Yriau			
Chateaufort-de-Bordette	Chainons occidentaux des Baronnies	Massif de Garde Grosse et montagne de l'Essailon		Baronnies - Gorges de l'Eygue	
		Col de Croix Rouge			
Chaudebonne	Ensemble fonctionnel du Roubion	Gorges de Trente-Pas et montagne de Miélandre		Baronnies - Gorges de l'Eygue	
	Chainons septentrionaux des Baronnies	Montagne d'Angèle			
Chauvac - Laux Montaux	Chainons méridionaux des Baronnies	Crêtes de Chauvac et Saint André-de-Rosans			
		Montagne de Chamouse			
Condorcet	Chainons septentrionaux des Baronnies	Mines de Condorcet	Forets alluviales, rivière et gorges de l'Eygues	Baronnies - Gorges de l'Eygue	Maisons du village des Pilles
	Chainons occidentaux des Baronnies	L'Eygues entre Les Pilles et Currier			
		Grotte des Pilles			
Cornillac	Chainons septentrionaux des Baronnies	Saint Roman, Piégnos et gorges de Pommerol	Pelouses et Habitats rocheux des gorges de Pommerol	Baronnies - Gorges de l'Eygue	
		Montagnes de l'Archer, de Raton, des Gravières, les Aiguilles, l'Enclus et le Montrond			
Cornillon-sur-l'Oule	Chainons septentrionaux des Baronnies	Plateau de Saint Laurent		Baronnies - Gorges de l'Eygue	
		Défilé du Pas des Ondes, lit de l'Oule et montagne d'Aiguebelle			
Curnier	Chainons septentrionaux des Baronnies	L'Eygues entre Les Pilles et Curnier	Forets alluviales, rivière et gorges de l'Eygues	Baronnies - Gorges de l'Eygue	
	Chainons occidentaux des Baronnies				
Establat		Bois du Fays et ravin de Pissarotte			
		Montagnes de Haute-Huche et du Peyssias			

Communes de la Drôme	ZNIEFFtype II	ZNIEFF type I	NATURA 2000 - SIC	NATURA 2000 - ZPS	Sites inscrits
Montferrand la Fare	Chainons méridionaux des Baronnies	Montagne de la Vanige		Baronnies - Gorges de l'Eygue	
Montreal-les-Sources	Chainons septentrionaux des Baronnies	Gorges de l'Aygues		Baronnies - Gorges de l'Eygue	Vieux village du Poët-Sigillat
		Montagne du Poët			
Nyons	Chainons occidentaux des Baronnies	Devès et montagne des Vaux	Forets alluviales, rivière et gorges de l'Eygues	Baronnies - Gorges de l'Eygue	Place du Docteur Bourdogle
		Cours de l'Eygues			
Pelonne	Chainons septentrionaux des Baronnies	L'Aygues en amont de Remuzat	Forets alluviales, rivière et gorges de l'Eygues	Baronnies - Gorges de l'Eygue	
		Montagne du Casset			
Piegon	Chainons occidentaux des Baronnies	Sables de Mirabel-aux-Baronnies			
Pommerol	Chainons septentrionaux des Baronnies	Saint Roman, Piégnos, et gorges de Pommerol	Pelouses et Habitats rocheux des gorges de Pommerol	Baronnies - Gorges de l'Eygue	
		Montagnes de l'Archer, de Raton, des Gravières, les Aiguilles, l'Enclus et le Montrond			
Rémuzat	Chainons septentrionaux des Baronnies	Plateau de Saint Laurent	Forets alluviales, rivière et gorges de l'Eygues	Baronnies - Gorges de l'Eygue	
		Roubine des lavandes et l'Oule à Rémuzat			
		Montagne du Poët			
		L'Aygues en amont de Remuzat			
		Montagne du Casset			
Rochebrune	Chainons occidentaux des Baronnies	Montagne de Baume noire, montagne des Plâtes et gorges d'Urbieux		Baronnies - Gorges de l'Eygue	Ancien château de Rochebrune, église et Tours
	Chainons méridionaux des Baronnies	Montagne de Linceuil			
Rottier	Chainons septentrionaux des Baronnies	Montagnes de Haute-Huche et du Peyssias		Baronnies - Gorges de l'Eygue	
		Saint Roman, Piégnos, et gorges de Pommerol			
		L' Oule à Rottier			
Roussieux	Chainons méridionaux des Baronnies				
Sahune	Chainons occidentaux des Baronnies	Gorges de l'Aygues	Forets alluviales, rivière et gorges de l'Eygues	Baronnies - Gorges de l'Eygue	
	Chainons septentrionaux des Baronnies				
Saint Dizier en Diois	Haut Diois - Haut bassin de la drôme	Bois du Fays et ravin de Pissarotte			
		Montagne de L'Aup et montagne de Dindaret			
		Vallon de Commendrat à Saint Dizier-en-Diois			
		Montagne de Tarsimoure			
Saint May	Chainons septentrionaux des Baronnies	Plateau de Saint Laurent	Forets alluviales, rivière et gorges de l'Eygues	Baronnies - Gorges de l'Eygue	
		Gorges de l'Aygues			
		Montagne du Poët			
Sainte-Jalle	Chainons occidentaux des Baronnies	Montagne de Montlaud			Vieux village du Poët-Sigillat

Communes de la Drôme	ZNIEFF type II	ZNIEFF type I	NATURA 2000 - SIC	NATURA 2000 - ZPS	Sites inscrits
Eyrole	Chainons septentrionaux des Baronnies	Gorges de l'Aygues	Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues	Baronnies - Gorges de l'Eygue	
La Charce	Chainons septentrionaux des Baronnies	Montagnes de Haute-Huche et du Peysias	Pelouses et Habitats rocheux des gorges de Pommerol	Baronnies - Gorges de l'Eygue	
		Saint Roman, Piégros, et gorges de Pommerol			
		L'Oule à Rottier			
La Motte Chalancon	Chainons septentrionaux des Baronnies	Montagnes d'Aucelon, de Boutarinard et de l'Eyriau			
	Chainons du Diois Central	Défilé du Pas des Ondes, lit de l'Oule et montagne d'Aigebelle			
Le Poët-Sigillat	Chainons septentrionaux des Baronnies	Montagne du Poët		Baronnies - Gorges de l'Eygue	Vieux village du Poët-Sigillat
	Chainons occidentaux des Baronnies				
Lemps	Chainons septentrionaux des Baronnies	L'Aygues en amont de Remuzat	Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues	Baronnies - Gorges de l'Eygue	
	Chainons méridionaux des Baronnies	Montagne du Casset			
		Montagne de la Vanige			
Les Pilles	Chainons septentrionaux des Baronnies	L'Eygues entre Les Pilles et Curnier	Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues	Baronnies - Gorges de l'Eygue	Maisons du village des Pilles
	Chainons occidentaux des Baronnies	Grotte des Pilles			
Mirabel-aux-Baronnies	Chainons occidentaux des Baronnies	Sables de Mirabel-aux-Baronnies	Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues		
	Cours de l'Eygues	Massif de Garde Grosse et montagne de l'Essailion	L'Aeygues		
		L'Eygues en aval de la Draye du Moulin			
Montaulieu	Chainons occidentaux des Baronnies	L'Eygues entre Les Pilles et Curnier	Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues	Baronnies - Gorges de l'Eygue	
	Chainons méridionaux des Baronnies				

Communes de la Drôme	ZNIEFF type II	ZNIEFF type I	NATURA 2000 - SIC	NATURA 2000 - ZPS	Sites inscrits
	Chainons méridionaux des Baronnies	Montagne de Linceuil			Vieux village et Pont de Sainte Jalle
Saint-Ferreol-Trente-Pas	Chainons septentrionaux des Baronnies	Gorges de Trente-Pas et montagne de Mélandre		Baronnies - Gorges de l'Eygue	Défilé de Trente-Pas
Saint-Maurice-sur-Eygues	Cours de l'Eygues		L'Aeygues		
Saint-Sauveur-Gouvernet	Chainons méridionaux des Baronnies	Plateau des Moures et de Saint Auban-sur-Ouvèze			
		Montagne de la Vanige			
Tulette	Cours de l'Eygues	Parcelle cultivée à Tulette	L'Aeygues		
Valouse		Gorges de Trente-Pas et montagne de Mélandre		Baronnies - Gorges de l'Eygue	
Venterol	Chainons occidentaux des Baronnies	Devès et montagne des Vaux			
		Vallons et collines de Rousset-les-Vignes à Le Pègue			
		Montagne de la Lance			
Verclause	Chainons septentrionaux des Baronnies	L'Aygues en amont de Remuzat	Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues	Baronnies - Gorges de l'Eygue	
		Montagne du Casset			
		Montagnes de l'Archer, de Raton, des Gravières, les Aiguilles, l'Enclus et le Montrond			
Villerperdrix	Chainons septentrionaux des Baronnies	Montagne d'Angèle	Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues	Baronnies - Gorges de l'Eygue	
		Gorges de l'Aygues			
		Défilé du Pas des Ondes, lit de l'Oule et montagne d'Aigebelle			
Vinsobres	Cours de l'Eygues	L'Eygues en aval de la Draye du Moulin	Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues	L'Aeygues	
			L'Aeygues		

Annexe 2 Caractéristiques des travaux réalisés (Sources : Documents SDA/ZA des communes)

Travaux réalisés (ou en cours de réalisation)		
	Nature	Année de réalisation
SIDRESO		
Bellegarde en Diois	Montlahuc : réseau séparatif + station d'épuration 120EH	2010-2011
Chalancon		
Chauvac - Laux Montaux	Chauvac : station d'épuration + passage en séparatif	2008
Cornillac	Secteur Village : réseau collecte et réseau de transport	2008
Cornillon	Raccordement Quartier du Pont	nc
Establet		
La Charce		
La Motte Chalancon	Extension Sainte Catherine Travaux de réfection de réseau + nouvelles connections	2008 1998 + 2000
Lemps	Extension réseau	2007-08
Montferrand la Fare	Hameau de l'Aubergerie : station d'épuration + réseau	nc
Pelonne	Extension réseau de collecte	2005-07
Pommerol		
Rémuzat	Création station d'épuration 2010 Extension de réseau vers le Col de Soubiran Remplacement du réseau unitaire en séparatif	2010 nc nc
Rosans	Remplacement du réseau unitaire en séparatif et création réseau pluvial	nc
Rottier		
Roussieux		
Saint André de Rosans		
Saint May	Remplacement et extension des réseaux de collecte et de transport Station d'épuration	2010-11 2010-11
Verclause	Secteur Coccinelle : réseau et station d'épuration	2010-11
Villèrperdrix	Réfection du réseau pluvial le long de la départementale	nc

Travaux réalisés (ou en cours de réalisation)		
	Nature	Année de réalisation
SIDREI		
Arpavon		
Aubres	Secteurs Village + Rochette-Le Jonchier-Le Béal + Fournet et le camping : Raccordement sur Nyons	2010-11
Bellecombe-Tarandol	Station d'épuration Remplacement du réseau unitaire en séparatif et création de réseau	2010 2010
Besignan		
Chateauneuf-de-Bordette	Bailles : station d'épuration Gleize : raccords	2007 2006
Chaudébonne		
Condorcet		
Curnier	Remplacement du réseau de collecte du village en séparatif Station d'épuration Raccordement gravitaire des Lentillères et de l'hotel-restaurant sur la nouvelle station d'épuration	2009 2010-11 2010-11
Eyroles	Station d'épuration Extension réseau	2008 2008
Le Poet-Sigillat	Le Moulin : réseau de collecte et unité de traitement type géoassainissement	2007/2008
Les Pilles		
Mirabel-aux-Baronnies	Raccordement : Franconne , Route de Baulieu, les Trailles, Les Clos, Sablière, Gironde Diagnostic de réseau	nc nc
Montaulieu		
Montreal-les-Sources		
Nyons	Cave vinicole : prétraitement Secteur de La Mochatte : création de réseau	nc nc
Piégon	Hameau de Pontillard : réseau séparatif	2009
Sahune		
Sainte-Jalle		
Saint-Ferreol-Trente-Pas		
Saint-Maurice-sur-Eygues	Station d'épuration 2009 Extension de réseau Station d'épuration 2009	2009 nc 2009
Saint-Sauveur-Gouvernet	Secteur Village : remplacement du réseau unitaire en séparatif 2010	2010
Tulette	Extension de réseau pour un lotissement	nc
Valouse		
Venterol	Raccordement des Secteurs Village et Novézan et du camping sur Nyons Secteur Estang : station d'épuration 2006 Raccordement de la Gare 2010	nc 2006 2010
Vinsobres		

Annexe 2 Caractéristiques des travaux réalisés (Sources : Documents SDA/ZA des communes)

Travaux réalisés (ou en cours de réalisation)		
	Nature	Année de réalisation
SMIAA		
Buisson	Quartier la Raille : création réseau	2006
Caderousse		
Cairanne	Secteur Zone Sous-Ville : extension de réseau avec poste de relevage	2010
Camaret-sur-Aigues	Chemin de Rasteau : extension	nc
	Pouet/Sablas/ La Dame : extension	nc
Orange	Nouvelle station d'épuration	2009
Piolenc	Extension réseau (zone 2, 6, 7)	2010
	Nouvelle station d'épuration	2008
Sainte-Cécile-les-Vignes	Autosurveillance	2004-05
	Secteur Chemin Vieux : extension réseau	2002
	Secteur Andoulènes : extension réseau	2005
	Extension Route de Suz	2007
Saint-Roman-de-Malegarde	Réhabilitation station d'épuration	2009
Serignan-du-Comtat		
Travaillan	Création réseau de collecte et raccordement sur réseau de Camaret-sur-Aigues :Tranche 1 + Vieux Travaillan	2010-11
Villedieu	Nouvelle station d'épuration	2008
	Réseau de transfert	2008
	Quartier Le Connier : raccordement	2008
	Future zone d'activité : raccordement	2008
	Quartier derrière le Château : raccordement	2008

Travaux réalisés (ou en cours de réalisation)		
	Nature	Année de réalisation
Hors Syndicats		
Arnayon		
Bruis	nc	nc
Lagarde-Paréol	nc	nc
Montmorin		
Moydans		
Ribeyret		
Rochebrune		
Saint Dizier en Diois		
Sainte Marie		
Sorbiers	Station d'épuration + réseau	2005
Uchaux	Réseau et station d'épuration de Vincenty Réseau+ station pour La Mastre- les Farjons - Hauteville et poste de refoulement à Hauteville	2008 2010-11

Annexe 3 Caractéristiques des travaux à réaliser (Sources : Documents SDA/ZA des communes)

	Travaux à réalisés	
	Nature	Echéancier de réalisation
SIDRESO		
Bellegarde en Diois	Bellegarde : réseau séparatif + station d'épuration 140EH	nc
Chalancon	Remplacement du réseau unitaire en séparatif Unité de traitement 60EH	nc nc
Chauvac - Laux Montaux	Laux-Montaux : raccordement et unité de traitement 30 EH type géoassainissement	nc
	Laux-Montaux : Remplacement du réseau unitaire en séparatif	nc
Cornillac	Secteur Village : station d'épuration 120EH	nc
Cornillon		
Establet	Station d'épuration	nc
	Réseau unitaire	nc
La Charce	Secteur Village : Unité de traitement avec déversoir d'orage	nc
La Motte Chalancon		
Lemps	Station d'épuration 110 EH	nc
Montferrand la Fare	Secteur Village : réseau + station d'épuration 50EH	nc
	Secteur Les Viarands : réseau et unité de traitement type géoassainissement	nc
Pelonne		
Pommerol		
Rémuzat		
Rosans	Nouvelle unité de traitement pour Notre Dame de Miséricorde	nc
	Raccordement C.A.T., I.M.E. et H.L.M.	nc
Rottier		
Roussieux		
Saint André de Rosans	Secteur Ouest 50EH + réhabilitation unité de traitement Secteur Est	nc
	Hameau de l'Arène: création réseau de collecte et unité de traitement 30EH	nc
Saint May		
Verclause	Secteur Village : raccordement	nc
	Secteur Vieux Village : raccordement	nc
Villerperdrix	Secteur Durelle : création réseau	nc
	Nouvelle station d'épuration 200EH	nc

	Travaux à réalisés	
	Nature	Echéancier de réalisation
SIDREI		
Arpavon	Nouvelle station d'épuration 100EH et extension réseau	2012-13
	Raccordement de 2 habitations + 15 futures	2012-13
Aubres		
Bellecombe-Tarandol		
Besignan	Hameau Les Granges : réseau séparatif et unité de traitement 50 EH	nc
	Hameau Fontbonne : réseau séparatif et unité de traitement 50 EH	nc
Chateaufort-de-Bordette		
Chaudebonne	Les Nauds : réseau de collecte et de transport, poste de refoulement et unité de traitement type géoassainissement 65EH	nc
	L'Estellon : Raccordement sur Les Nauds	nc
Condorcet	Raccordement sur Les Pilles	nc
Curnier		
Eyrols		
Le Poët-Sigillat	Secteur Village : nouvelle station d'épuration 150 EH	nc
	Secteur Village : extension de réseau	nc
Les Pilles	Station d'épuration	nc
Mirabel-aux-Baronnies	Station d'épuration 2000EH	2013
	Raccordements : Fourmache et La Montée	nc
Montaulieu		
Montreal-les-Sources	Secteur Village : station d'épuration 40EH	nc
Nyons	Secteur du Rieu: extension réseau avec poste de refoulement	nc
	Secteur des Hauts Clos: création réseau avec poste de refoulement	nc
	Secteur des Clos: création réseau avec poste de refoulement	nc
	Nouvelle station d'épuration	2013
Piégon	Secteur Village : raccordement à la station d'épuration et au réseau de Mirabel-aux-Baronnies	nc
	Hameau de Pontillard : unité de traitement type géoassainissement 40EH	nc
Sahune	Nouvelle station d'épuration 500EH avec poste de refoulement et raccordement du camping privé	nc
Sainte-Jalle	Secteur La Glacière : raccordement de 5 habitations, poste de refoulement et réseau de refoulement	nc
	Secteur La Condamine : raccordement de 9 habitations et 4 futures	nc
Saint-Ferreol-Trente-Pas	Création d'un réseau et d'une station pour le Secteur Village : auberge et une dizaine d'habitations en rive droite du Benrix	nc
Saint-Maurice-sur-Eygues	Extension réseau	nc
Saint-Sauveur-Gouvernet	Hameau le Gouvernet : réseau et unité de traitement type géoassainissement	nc
	Hameau la Bâtie : réseau et unité de traitement type géoassainissement	nc
Tulette	Coignets + Tapies : réhabilitation réseau	2011
	Remplacement du réseau unitaire en séparatif pour une rue	2010
Valouse	Mise en conformité de l'ANC	nc
Venterol	Réhabilitation de réseau (mise en séparatif)	nc
Vinsobres	Nouvelle station d'épuration 3500EH	nc
	Les Cornuds : Unité de traitement	nc

Annexe 3 Caractéristiques des travaux à réaliser (Sources : Documents SDA/ZA des communes)

Travaux à réalisés		
	Nature	Echéancier de réalisation
SMIAA		
Buisson		
Caderousse	Réhabilitation Réseau	nc
Cairanne	Remplacement de la step du fait de l'extension	nc
	Lit de séchage à restaurés	nc
	Réhabilitation de réseau (regards)	nc
Camaret-sur-Aigues	Extension (quartier Sablas / chemin des Dames, résidence de tourisme)	2013
	Renouvellement réseau	2015
	Réhabilitation station	2010
Orange		
Plolenc	Extension réseau (Quartiers Bouqueyran, Etang, Crépon Nord)	2012
	Mise en séparatif eaux pluviales (centre ville)	2015
	Reprise banchements	2015
	Reprise canalisation (ZAE Crépon)	2012
	Création d'un bassin d'orage	nc
Sainte-Cécile-les-Vignes	Extension réseau	2015
	Nouvelle station d'épuration (4800EH)	2011
Saint-Roman-de-Malegarde		
Serignan-du-Comtat	Extension réseau	2013
	Mise en séparatif eaux pluviales (centre ville)	2015
	Nouvelle station	2012
Travaillan	Tranche 2 du raccordement sur Camaret-sur-Aigues: Saint Jean	2012
Villedieu	Hameau St Paul : ANC regroupé	nc
	Quartier Pierre Prad (Est) : raccordement	nc

Travaux à réalisés		
	Nature	Echéancier de réalisation
Hors Syndicats		
Arnayon	nc	nc
Bruis	nc	nc
Lagarde-Paréol	nc	nc
Montmorin	Secteur Chef-Lieu : station d'épuration + collecteur	nc
	Secteur Serre-Boyer : unité de traitement 45EH	nc
	Réhabilitation (regards et réseau)	nc
Moydans		
Ribeyret	Création station d'épuration 200EH	nc
	Extension de réseau pour récupérer les eaux de la fontaine vers le réseau eaux pluviales	nc
	Création réseau : Secteur Ouest Village et antenne de l'école	2012
	Déconnexion des avaloirs	nc
	Mise en place de 3 avaloirs pluviaux le long de la D87	nc
	Extension réseau (2 habitations et 1 future)	2015
	Réhabilitation du regards n°13	2015
Rochebrune		
Saint Dizier en Diois		
Sainte Marie	Réhabilitation regards +élimination eaux claires para. permanentes + pluviales	nc
	Unité de traitement 85EH lagunage + réseau de transfert (70m)	nc
Sorbiers		
Uchaux	Cave du Château d'Hugues : dispositif ANC conforme	nc
	Farjons : nouvelle station	2010
	Hameau de Hauteville : réseau	nc
	La Galle : nouvelle station d'épuration 250EH	2011
	Hameau de la Hugues : réseau et station d'épuration 45EH	2012

Annexe 4 Liste des établissements contactés dans le cadre de l'enquête des établissements industriels

Famille d'activité	Activité	DENOMINATION	ADRESSE				COORDONNEES CONTACT			
			LIEU DIT	N° de rue	Nom Commune	Code Postal	Contact	Fonction	Email	Telephone
Agroalimentaire	Cave vinicole	Cave SCAN	Place Olivier de Serres	BP9	Nyons	26110			c.teulade@vignolis.fr	04 75 26 95 00
Agroalimentaire	Cave vinicole	Domaine de Rieu Frais	Domaine de Rieu Frais		Sainte Jalle	26110				04 75 27 31 54
Agroalimentaire	Cave vinicole	Domaine la Rosière - EARL Serge Liotaud & Fils	Domaine de La Rosière Le Routas		Sainte Jalle	26110				04 75 27 30 36
Agroalimentaire	Cave vinicole	Domaine Viret			St Maurice-sur-Eygues	26110			cssemoculture@domaine-viret.com	04 75 27 62 77
Agroalimentaire	Cave vinicole	Cave Coopérative des Côteaux de St Maurice	(Mr ROUVIER)		St Maurice-sur-Eygues	26110				04 75 27 63 44
Agroalimentaire	Cave vinicole	La Vinsobraise	Route départementale 94		Vinsobres	26110			infos@la-vinsobraise.com	04 75 27 64 22
Agroalimentaire	Distillerie	Distillerie Bleu Provence	Promenade de la Digue	58	Nyons	26110			info@distillerie-bleu-provence.com	04 75 26 10 42
Agroalimentaire	Moulins à huile	Ramade	Impasse du Moulin	7	Nyons	26110			contact@moulinramade.com	04 75 26 08 18
Agroalimentaire	Moulins à huile	Autrand-Dozol	Le Pont Roman		Nyons	26110				04 75 26 02 52
Agroalimentaire	Abattoir	Abattoir SICA	La Rafour		Remuzat	26510	M. Laurent			04 75 27 84 55
Agroalimentaire	Cave vinicole	Cave Coopérative Costebelle	Avenue des Alpes	2 , BP4	Tulette	26790			cave.costebelle@wanadoo.fr	04 75 97 23 10
Agroalimentaire	Cave vinicole	Cellier des Dauphins		BP16	Tulette	26790				04 75 96 20 00
Agroalimentaire	Moulins à huile	Brochenin SA	Route de Nyons	BP21	Tulette	26790			contact@brochenin.com	04 75 97 23 33
Agroalimentaire	Cave vinicole	Château de Beaulieu	Route de Sérignan du Comtat		Orange	84100				04 90 34 07 11
Agroalimentaire	Cave vinicole	EARL Michael	Quartier RUSSAMP EST RN7 NORD		Orange	84100				04 90 34 06 35
Agroalimentaire	Cave vinicole	Domaine Roze-Dieu	Chemin de Champlain		Orange	84100	Damien Rozier	Gérant		06 87 04 13 21
Agroalimentaire	Cave vinicole	Les Vignerons de Villedieu Buisson	Terre des Frères		Villedieu	84110	Jean Pierre ANDRILLAT	Gérant	cavevilledieu@wanadoo.fr	04 90 28 92 37
Agroalimentaire	Cave vinicole	Domaine Moun Pountai	Impasse Gaston Quenin		Sainte-Cécile-Les-Vignes	84290				04 90 30 81 01
Agroalimentaire	Cave vinicole	Château des 4 filles	Route de Lagarde		Sainte-Cécile-Les-Vignes	84290	Vincent Flésia Romain Flésia		contact@chateau-4filles.com vincent@chateau-4filles.com romain@chateau-4filles.com	04 90 30 84 12
Agroalimentaire	Cave vinicole	Domaine de la Grand'Ribe	Route de Bollène		Sainte-Cécile-Les-Vignes	84290			info@grandrive.com	04 90 30 83 75
Agroalimentaire	Cave vinicole	Domaine les Grands Bois	Avenue Jean Jaurès	55	Sainte-Cécile-Les-Vignes	84290			mbesnardeau@grands-bois.com	04 90 30 81 86
Agroalimentaire	Cave vinicole	SCEA Max Aubert La Présidente	Domaine de la Présidente - Route de Cairanne		Sainte-Cécile-Les-Vignes	84290	Celine Aubert	gérant	aubert@presidente.fr	04 90 30 80 34
Agroalimentaire	Cave vinicole	Cave coopérative des vigneron réunis	Route de Valréas	35	Sainte-Cécile-Les-Vignes	84290				04 90 30 79 30

Agroalimentaire	Cave vinicole	Château du Ruth	Route de Sérignan		Sainte-Cécile-Les-Vignes	84290				04 90 30 80 02
Agroalimentaire	Cave vinicole	Cave coopérative vinicole Cécilia	Route d'Orange Avenue Jean Jaurès		Sainte-Cécile-Les-Vignes	84290				04 90 30 79 01
Agroalimentaire	Cave vinicole	Domaine du ROUCASBLANC	(Hameau des Farjons) Chemin de Cargiole	1	Piolenc	84420				04 90 29 68 97
Agroalimentaire	Cave vinicole	SCEA Château Simian	Clos Simian		Piolenc	84420				04 90 29 50 67
Agroalimentaire	Cave vinicole	Domaine des LAUZES	Chemin des GRES BP 2		Sérignan du Comtat	84830				04 90 70 09 13
Agroalimentaire	Cave vinicole	Daomaine Eyverine (MONNIER)	Quartier Beauregard	BP 08	Cairanne	84288			domaine-eyverine@orange.fr	04 90 37 27 65
Agroalimentaire	Cave vinicole	Domaine Soleyrade	Route d'Orange Quartier La Combe		Sérignan du Comtat	84830				04 90 70 07 79
Agroalimentaire	Cave vinicole	Cave Coopérative Vinicole Les Coteaux du Rhône	B.P. 7		Sérignan du Comtat	84830				04 90 70 04 22
Agroalimentaire	Cave vinicole	Domaine du vieux chêne	Rue Buisseron		Camaret-sur-Aygues	84850			contact@bouche-duvieuxchene.com	04 90 37 25 07
Agroalimentaire	Cave vinicole	Domaine Durieu	Avenue Louis Pasteur	27	Camaret-sur-Aygues	84850			domaine-durieu@hotmail.fr	04 90 37 28 14
Agroalimentaire	Cave vinicole	Domaine Moricelly	Rue du Couchant	12	Camaret-sur-Aygues	84850				04 90 37 24 74
Agroalimentaire	Cave vinicole	La Berthète	Route de Jonquières		Camaret-sur-Aygues	84850			la.berthete@wanadoo.fr	04 90 37 22 41
Agroalimentaire	Cave vinicole	Domaine de Bouché	Chemin d'Avignon		Camaret-sur-Aygues	84850			lesvignoblesbouche@orange.fr	04 90 37 27 19
Agroalimentaire	Cave vinicole	Domaine de Caboits	Avenue du Général de Gaulle		Camaret-sur-Aygues	84850				04 90 37 25 13
Agroalimentaire	Conditionnement fruits et légumes	Bérenghier	Route d'Orange		Camaret-sur-Aygues	84850	M. Bérenghier	Gérant		04 90 37 81 81
Agroalimentaire	Conserverie	Le Cabanon	Route de Piolenc		Camaret-sur-Aygues	84850				04 90 28 61 00
Agroalimentaire	Fabrication de plats préparés	Raynal & Roquelaure	Chemin Vieux de Piolenc		Camaret-sur-Aygues	84850				04 90 37 20 55
Agroalimentaire		Nestlé	Chemin de Piolenc		Camaret-sur-Aygues	84850				04 90 37 81 00
Fabrication produits métalliques	de découpe à plat et rotatifs pour créer des	Techniform	Z.A. Les Islons		Caderousse	84860			info@techni-form.com	04 90 11 90 00
Agroalimentaire	Cave vinicole	Domaine Saint Michel	La Galle		Uchaux	84100				04 90 40 62 20
Agroalimentaire	Cave vinicole	Château Saint Estève		B.P. 1	Uchaux	84100				04.90.40.62.38
Agroalimentaire	Cave vinicole	Château d'Hugues	rte de Sérignan		Uchaux	84100				04 90 70 06 27
Agroalimentaire	Cave vinicole	Domaine FOND CROZE	Route Buisson		Saint Roman de Malegarde	84290				04.90.28.94.30

Annexe 5 Questionnaire de l'enquête industrielle



78 Allée John Napier – CS 89017
34965 MONTPELLIER CEDEX 2
Tél. : 04.67.99.22.00 – Fax. : 04.67.65.03.18

Schéma directeur d'assainissement *Volet industriel*

Questionnaire sur les rejets non domestiques dans le réseau d'assainissement

Nom de l'entreprise :

N° APET

N° NAF

Adresse :

Activité principale :

Production (annuelle, moyenne journalière et pointe) :

Activités secondaires éventuelles :

Production (annuelle, moyenne journalière et pointe) :

Contacts :

Personne à contacter dans l'entreprise (nom, fonction):

Téléphone :

Fax :

Coordonnées du propriétaire si ce n'est pas l'entreprise :

Données générales sur l'activité de l'Etablissement

Nombre de personnes employées en permanence sur le site :

Nombre de personnes employées de façon saisonnière sur le site :

Rythme de production ou de travail :

Production saisonnière : Oui Non

Si Oui : Période de pointe sur l'année :

Si Non :

Réseaux d'assainissement de l'Etablissement

Disposez-vous d'un réseau spécifique :

de collecte des eaux de pluie ? oui non

de collecte des eaux usées domestiques (sanitaires) ? oui non

de collecte des eaux de process ? oui non

de collecte des eaux de refroidissement ? oui non

Si non, comment sont collectés les différents effluents liquides ?

.....
.....
.....

Disposez-vous de stockage :

des eaux de pluie ? oui non

des eaux usées domestiques (sanitaires) ? oui non

de collecte des eaux de process ? oui non

de collecte des eaux de refroidissement ? oui non

Si oui,

Quels sont les volumes de stockage ?

.....
.....

Quels sont les produits stockés ?

.....
.....

Quelles sont les modalités de déstockage

Possédez-vous un dispositif d'assainissement autonome ? oui non

Connaissez-vous **exactement** la destination de vos eaux usées non domestiques (eaux de process) ?

oui non

Disposez-vous :

d'un circuit de refroidissement fermé oui non

d'un circuit de refroidissement ouvert oui non

Caractérisation des rejets au réseau eaux usées (EU) :

Vos rejets dans le réseau d'assainissement d'Eaux Usées sont de type :

Domestique (toilette, lavabos, douches, évier ...)

Ou non domestique :

Prétraitement ou autres traitements:

EU..... oui non si oui, quel type ? _____

EP oui non si oui, quel type ? _____

Annexe 6 : Flux des pollutions industrielles brutes et nettes par établissement (bassin versant de l'AEygues)

Code_site_industriel	Nom_Commune	Nom_Site_industriel	Quantité_brute_MES	Quantité_nette_MES	Q_brute_MO	Q_nette_MO	Q_brute_P	Qnette_P	Q_brute_NR	Q_nette_NR	Dep
726182102	MIRABEL AUX BARONNIES	FABRIQUE HUILES BRUTES	20,4	0	133,56	13,36	11,13	2,23	1,85	0,37	26
726182103	MIRABEL AUX BARONNIES	FABRIQUE HUILES BRUTES	5,8	0	38,01	15,21	3,16	1,9	0,52	0,32	26
726220101	NYONS	CAVE COOPERATIVE VINICOLE	98,83	29,65	351,77	105,54	0,33	0,27	3,35	2,68	26
726220114	NYONS	FABRIQUE HUILES RAFFINEES	19,87	0	130,11	13,02	10,84	2,17	1,8	0,36	26
726220115	NYONS	ROULIN A HUILE J. RAMADE	73,04	0	478,1	47,81	39,84	7,97	6,64	1,33	26
726317100	ST MAURICE SUR EYGUES	CAVE VINICOLE	82	0	291,87	14,6	0,27	0,03	2,77	0,28	26
726357101	TULETTE	CAVE VINICOLE	170,36	170,36	606,38	606,38	0,57	0,57	5,77	5,77	26
726357102	TULETTE	CAVE PARTICULIERE VINICOLE DOMAINE LA BIGNANDE DES CLOS	6,61	0	23,47	14,09	0,02	0,02	0,22	0,22	26
726357103	TULETTE	ENTREPOT BOISSON	137,99	0	184,5	9,23	0,35	0,04	1,27	0,14	26
726357109	TULETTE	CAVE PARTICULIERE VINICOLE DOMAINE LE GARRIGON	9,95	0	35,43	14,18	0,03	0,02	0,33	0,2	26
726357110	TULETTE	SOCIETE LOCATION TERRAIN DOMAINE MONTMARTEL	16,01	0	40,3	16,13	0,03	0,03	0,34	0,21	26
726357112	TULETTE	CAVE PARTICULIERE VINICOLE DOMAINE LA BERARDIERE	4,59	0	16,36	0	0,01	0	0,15	0	26
726357113	TULETTE	CAVE PARTICULIERE VINICOLE DOMAINE MAZURD	14,25	14,25	47,69	47,69	0,04	0,04	0,43	0,43	26
726377101	VINSOBRES	CAVE COOPERATIVE VINICOLE	231,02	0	781,42	39,08	1,36	0,15	8,93	0,9	26
726377102	VINSOBRES	CAVE PARTICULIERE VINICOLE CHATEAU DE ROUANNE	7,96	0	28,35	17,01	0,02	0,02	0,27	0,27	26
726377103	VINSOBRES	CAVE PARTICULIERE VINICOLE DOMAINE DU CORIANCON	2,33	0	8,32	3,33	0	0	0,07	0,05	26
726377104	VINSOBRES	CAVE PARTICULIERE VINICOLE DOMAINE DE DEURRE	2,07	2,07	7,4	7,4	0	0	0,07	0,07	26
726377106	VINSOBRES	CAVE PARTICULIERE VINICOLE	4,67	4,67	16,62	16,62	0,01	0,01	0,15	0,15	26
726377107	VINSOBRES	CAVE PARTICULIERE VINICOLE	2,77	2,77	9,87	9,87	0	0	0,09	0,09	26
784028100	CAIRANNE	CAVE COOPERATIVE DES COTEAUX DE CAIRANNE	109,24	32,79	369,56	113,47	0,36	0,3	3,48	2,81	84
784028103	CAIRANNE	MME COUTURIER CORINNE CAVE CAIRANNE	1,83	1,83	6,54	6,54	0	0	0,06	0,06	84
784028104	CAIRANNE	S.C.E.A.DOMAINES RIEU-HERAIL CAVE PARTICULIERE	4	4	14,26	14,26	0,01	0,01	0,13	0,13	84
784028105	CAIRANNE	MR PLANTEVIN ANDRE CAVE PARTICULIERE	4,89	4,89	17,4	17,4	0,01	0,01	0,16	0,16	84
784028106	CAIRANNE	GAEC SAINT MARTIN DOMAINE DE L'ORATOIRE	2,42	0	8,64	0,87	0	0	0,08	0,02	84
784028107	CAIRANNE	EARL BOISSON REGIS ET BRUNO LE GRAND VALLAT	2,77	0	9,87	0,99	0	0	0,09	0,02	84
784028108	CAIRANNE	BRUSSET	5,07	5,07	18,07	18,07	0,01	0,01	0,17	0,17	84
784028109	CAIRANNE	EARL DOMAINE DES BEAUCHIERES	1,8	0	6,41	0,65	0	0	0,06	0,02	84
784028110	CAIRANNE	EARL DOMAINE ALARY DANIEL ET DENIS	2,65	0	9,45	0,95	0	0	0,09	0,02	84
784028112	CAIRANNE	CAVE DOMAINE SAINT ANDIOL	3,87	3,87	13,79	13,79	0,01	0,01	0,13	0,13	84
784028113	CAIRANNE	CAVE DOMAINE RABASSE	3	3	10,71	10,71	0,01	0,01	0,1	0,1	84
784028114	CAIRANNE	CAVE PLANTEVIN ET FILS	3,59	0	12,81	5,13	0,01	0,01	0,12	0,08	84
784028115	CAIRANNE	EARL LA MAGNANERAIE	3,89	0	13,84	1,39	0,01	0,01	0,13	0,03	84
784029103	CAMARET SUR AIGUES	G.A.E.C. MORICELLY CAVE PARTICULIERE	4,72	0	16,8	6,72	0,01	0,01	0,16	0,1	84
784029104	CAMARET SUR AIGUES	BOUCHE J.C. & BEATRICE CAVE PARTICULIERE	4,09	4,09	14,57	14,57	0,01	0,01	0,13	0,13	84
784029105	CAMARET SUR AIGUES	MR DURIEU PAUL CAVE PARTICULIERE	7,21	5,48	25,69	19,53	0,02	0,02	0,24	0,19	84
784029106	CAMARET SUR AIGUES	EARL DOMINIQUE BOUCHE CAVE PARTICULIERE	3,95	0	14,08	8,45	0,01	0,01	0,13	0,13	84
784029107	CAMARET SUR AIGUES	SARL DOMAINE DE LA BERTHETE	7,58	0	26,32	2,64	0,02	0,01	0,21	0,05	84
784029108	CAMARET SUR AIGUES	CAVE EARL BELLEFEUILLE	2,21	2,21	7,88	7,88	0	0	0,07	0,07	84

Intitulé	Unité	Descriptif
Quantité_brute_MES	kg.j-1	Quantité brute moyenne journalière de Matière En Suspension
Quantité_nette_MES	kg.j-1	Quantité nette moyenne journalière de Matière En Suspension
Q_brute_MO	kg.j-1	Quantité brute moyenne journalière de Matières Oxydables
Q_nette_MO	kg.j-1	Quantité nette moyenne journalière de Matières Oxydables
Q_brute_P	kg.j-1	Quantité brute moyenne journalière de Phosphore
Qnette_P	kg.j-1	Quantité nette moyenne journalière de Phosphore
Q_brute_NR	kg.j-1	Quantité brute moyenne journalière d'Azote réduit
Q_nette_NR	kg.j-1	Quantité nette moyenne journalière d'Azote réduit
Dep		Code du département

Flux déterminés dans le cadre du calcul de la redevance de pollution industrielle.

Ce fichier n'est plus généré au-delà de l'année 2007

Annexe 6 : Flux des pollutions industrielles brutes et nettes par établissement (bassin versant de l'AEygues)

Code site industriel	Nom Commune	Nom Site industriel	Quantité brute MES	Quantité nette MES	Q brute MO	Q nette MO	Q brute P	Q nette P	Q brute NR	Q nette NR	Dep
784087100	ORANGE	CAVE DOMAINE DE LA JAUFRETTE	2,19	2,19	7,81	7,81	0	0	0,07	0,07	84
784087101	ORANGE	EARL CHARVIN G. ET FILS DOMAINE CHARVIN	2,88	0	10,28	0,4	0	0	0,09	0,09	84
784087108	ORANGE	SCEA DOMAINE DU PETIT BOUIGARD	3,94	3,94	14,03	14,03	0,01	0,01	0,13	0,13	84
784087109	ORANGE	EARL DOMAINE ROGER PERRIN	5,68	5,68	20,22	20,22	0,01	0,01	0,19	0,19	84
784087110	ORANGE	EARL ALAIN JAUME DOMAINE DU GRAND VENEUR	5,38	3,23	19,17	13,42	0,01	0,01	0,18	0,17	84
784087111	ORANGE	CAVE SCEA MERLE	7,28	0	25,92	2,6	0,02	0,01	0,24	0,05	84
784087112	ORANGE	CAVE JAUME PATRICK	3,7	3,7	13,17	13,17	0,01	0,01	0,12	0,12	84
784087114	ORANGE	CAVE EARL DIONYSOS	4,04	4,04	14,38	14,38	0,01	0,01	0,13	0,13	84
784087115	ORANGE	CAVE EARL LA MILLIERE	2,85	2,85	10,17	10,17	0	0	0,09	0,09	84
784087116	ORANGE	CAVE SCEA CHASTAN	2,16	2,16	7,69	7,69	0	0	0,07	0,07	84
784087117	ORANGE	CAVE DE MR CHAUSSY DANIEL	2,17	2,17	7,73	7,73	0	0	0,07	0,07	84
784087118	ORANGE	RAPHAEL MICHEL	1,92	1,92	9,6	9,6	0	0	0,06	0,06	84
784087144	ORANGE	VINS ET DOMAINES PERRIN CAVE PARTICULIERE	15,31	0	54,51	5,46	0,05	0,01	0,51	0,11	84
784087146	ORANGE	DOMAINES MICHEL BERNARD NEGOCIANT EN VINS	0,9	0,9	4,5	4,5	0	0	0,03	0,03	84
784087147	ORANGE	PERRIN ET FILS UNITE D'EMBOUTILLAGE	13,94	0	24,37	9,76	0,04	0,03	0,18	0,12	84
784087149	ORANGE	DAUMEN PERE ET FILS DOMAINE DE LA VIEILLE JULIENNE	3,24	1,95	11,53	8,08	0,01	0,01	0,1	0,09	84
784091103	PIOLENC	CAVE CHATEAU BEAUCHENE	8,69	0	30,94	18,57	0,02	0,02	0,29	0,29	84
784091104	PIOLENC	CAVE DOMAINE DE CHANABAS	3,32	3,32	11,83	11,83	0,01	0,01	0,11	0,11	84
784091105	PIOLENC	RAPHAEL MICHEL	2,93	2,93	14,69	14,69	0	0	0,09	0,09	84
784106100	STE CECILE LES VIGNES	S.C.A. CAVE DES VIGNERONS REUNIS DE STE CECILE LES VIGNE	188,11	8,85	669,56	31,47	0,63	0,63	6,37	6,37	84
784106101	STE CECILE LES VIGNES	COOPERATIVE VINICOLE CECILIA	138,11	0	491,59	49,16	0,46	0,1	4,68	0,94	84
784106102	STE CECILE LES VIGNES	SCEA DOMAINE DE LA GRAND'RIBE CAVE PARTICULIERE	5,05	3,54	17,99	17,99	0,01	0,01	0,17	0,17	84
784106103	STE CECILE LES VIGNES	MR MEFFRE CHRISTIAN CAVE PARTICULIERE	10,7	10,7	38,11	38,11	0,03	0,03	0,36	0,36	84
784106104	STE CECILE LES VIGNES	S.C.E.A. AUBERT MAX CAVE PARTICULIERE	13,19	0,66	46,96	5,12	0,04	0,03	0,44	0,27	84
784106106	STE CECILE LES VIGNES	ETABLISSEMENTS FRIEDMANN	41,16	41,16	41,74	41,74	0,11	0,11	0,4	0,4	84
784106107	STE CECILE LES VIGNES	CAVE SCEA MOUN PANTAI	1,98	1,98	7,04	7,04	0	0	0,06	0,06	84
784106108	STE CECILE LES VIGNES	CAVE DOMAINE GRANDS BOIS	5,2	5,2	18,53	18,53	0,01	0,01	0,17	0,17	84
784106109	STE CECILE LES VIGNES	CAVE CHATEAU DES QUATRE FILLES	3,45	3,45	12,29	12,29	0,01	0,01	0,11	0,11	84
784117100	ST ROMAN DE MALEGARDE	CAVE DOMAINE FOND CROZE	8,87	0	31,57	3,16	0,03	0,01	0,3	0,06	84
784127101	SERIGNAN DU COMTAT	COOPERATIVE VINICOLE LES COTEAUX DU RHONE	102,66	30,8	365,4	21,93	0,34	0,34	3,48	3,48	84
784127103	SERIGNAN DU COMTAT	LAFARGE BETONS SUD EST SERIGNAN DU COMTAT	1895,6	0	0	0	0	0	0	0	84
784127104	SERIGNAN DU COMTAT	DOMAINE DE LA RENJARDE S.A. CAVE PARTICULIERE	4,61	4,61	16,41	16,41	0,01	0,01	0,15	0,15	84
784127107	SERIGNAN DU COMTAT	CAVE MR RAYMOND D	3,01	3,01	10,74	10,74	0,01	0,01	0,1	0,1	84
784134100	TRAVAILLAN	S.C.E.A. DOMAINE MARTIN CAVE PARTICULIERE	5,41	0	19,28	1,93	0,01	0,01	0,18	0,04	84
784134101	TRAVAILLAN	S.C.A. DU CHATEAU SAINT-JEAN CAVE PARTICULIERE	11,56	5,78	41,16	41,16	0,03	0,03	0,39	0,39	84
784134102	TRAVAILLAN	GAEC AUBERT FRERES CAVE PARTICULIERE	9,94	0	35,38	14,16	0,03	0,02	0,33	0,2	84
784134104	TRAVAILLAN	CAVE DE MR MAURIZOT CLAUDE	1,89	1,89	6,74	6,74	0	0	0,06	0,06	84
784134105	TRAVAILLAN	CAVE EARL LES GALETS	2,92	2,92	10,39	10,39	0	0	0,09	0,09	84
784135101	UCHAUX	S.C.E.A. CHATEAU D'AIGUEVILLE CAVE PARTICULIERE	11,23	0	40	16	0,03	0,02	0,38	0,23	84
784135102	UCHAUX	S.A.R.L.FRANCAIS G & M CAVE PARTICULIERE	7,37	0	26,25	18,38	0,02	0,02	0,25	0,23	84
784135103	UCHAUX	CAVE GAEC NICOLAS	2,02	2,02	7,21	7,21	0	0	0,06	0,06	84
784146100	VILLEDIEU	CAVE COOPERATIVE LA VIGNERONNE	90,97	0	323,79	32,38	0,3	0,06	3,08	0,62	84
784146102	VILLEDIEU	CAVE DU DOMAINE DES ADRES	2,32	2,32	8,26	8,26	0	0	0,07	0,07	84

Intitulé	Unité	Descriptif
Quantité_brute_MES	kg.j-1	Quantité brute moyenne journalière de Matière En Suspension
Quantité_nette_MES	kg.j-1	Quantité nette moyenne journalière de Matière En Suspension
Q_brute_MO	kg.j-1	Quantité brute moyenne journalière de Matières Oxydables
Q_nette_MO	kg.j-1	Quantité nette moyenne journalière de Matières Oxydables
Q_brute_P	kg.j-1	Quantité brute moyenne journalière de Phosphore
Q_nette_P	kg.j-1	Quantité nette moyenne journalière de Phosphore
Q_brute_NR	kg.j-1	Quantité brute moyenne journalière d'Azote réduit
Q_nette_NR	kg.j-1	Quantité nette moyenne journalière d'Azote réduit
Dep		Code du département

Flux déterminés dans le cadre du calcul de la redevance de pollution industrielle.

Ce fichier n'est plus généré au-delà de l'année 2007

Annexe 7 : Rappel sur les normes de rejet pour les stations d'épurations

Annexe 7 Rappel sur les normes de rejet pour les stations d'épurations

Afin de limiter les risques de dégradation des milieux aquatiques, une politique communautaire à l'échelle européenne a été élaborée. Ainsi, la directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 (DCE) fixe les objectifs suivants :

- atteindre un bon état des eaux en 2015,
- réduire progressivement les rejets, émissions ou pertes pour les substances prioritaires,
- et supprimer les rejets d'ici à 2021 des substances prioritaires dangereuses.

La mise en application de cette directive passe par l'élaboration de plans nationaux. En septembre 2007, un plan d'action a été lancé par le ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer pour la mise aux normes de l'ensemble du parc des stations d'épuration en France à la fin 2011. L'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5 fixe les normes de rejet suivantes :

PERFORMANCES MINIMALES DES STATIONS D'ÉPURATION DES AGGLOMÉRATIONS DEVANT TRAITER UNE CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 120 KG/J DE DBO5

Paramètres (*)	Concentration à ne pas dépasser	Rendement minimum à atteindre
DBO5	35 mg/l	60 %
DCO		60 %
MES		50 %

Pour le paramètre DBO5, les performances sont respectées soit en rendement, soit en concentration.

En ce qui concerne les installations de lagunage, les mesures sont effectuées exclusivement sur la DCO (demande chimique en oxygène) mesurée sur échantillons non filtrés.

Paramètre	Rendement minimum à atteindre
DCO	60 %

PERFORMANCES MINIMALES DES STATIONS D'ÉPURATION DES AGGLOMÉRATIONS DEVANT TRAITER UNE CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE SUPÉRIEURE À 120 KG/J DE DBO5

1. Règles générales de conformité

Pour les rejets en zone normale les échantillons moyens journaliers doivent respecter :

- soit les valeurs fixées en concentration figurant au tableau 1,
- soit les valeurs fixées en rendement figurant au tableau 2.
- Ils ne doivent pas contenir de substances de nature à favoriser la manifestation d'odeurs.
- Leur pH doit être compris entre 6 et 8,5 et leur température être inférieure à 25 °C.

Les rejets dans des zones sensibles à l'eutrophisation doivent en outre respecter en moyenne annuelle :

- soit les valeurs du paramètre concerné, fixées en concentration, figurant au tableau 3,
- soit les valeurs du paramètre concerné, fixées en rendement, figurant au tableau 4.

Annexe 7 : Rappel sur les normes de rejet pour les stations d'épurations

En cas de modification du périmètre de ces zones, un arrêté complémentaire du préfet fixe les conditions de prise en compte de ces paramètres dans le délai prévu à l'article R. 2224-14 du code général des collectivités territoriales.

Les valeurs des différents tableaux se réfèrent aux méthodes normalisées, sur échantillon homogénéisé, non filtré ni décanté. Toutefois, les analyses effectuées en sortie des installations de lagunage sont effectuées sur des échantillons filtrés, sauf pour l'analyse des MES.

Tableau 1

Paramètres	Concentration maximale à ne pas dépasser
DBO5	25 mg/l
DCO	125 mg/l
MES	35 mg/l (*)

(*) Pour les rejets dans le milieu naturel de bassins de lagunage, cette valeur est fixée à 150 mg/l. Le respect du niveau de rejet pour le paramètre MES est facultatif dans le jugement de la conformité en performance à la directive 91/271/CEE.

Tableau 2

Paramètres	Charge brute de pollution organique reçue en kg/j de DBO5	Rendement minimum à atteindre
DBO5	120 exclu à 600 inclus	70 %
	> 600	80 %
DCO	Toutes charges	75 %
MES	Toutes charges	90 %

Tableau 3

Rejet en zone sensible à l'eutrophisation	Paramètre	Charge brute de pollution organique reçue en kg/j de DBO5	Concentration max à ne pas dépasser
Azote	NGL (*)	600 exclu à 6 000 inclus	15 mg/l
		> 6000	10 mg/l
Phosphore	PT	600 exclu à 6 000 inclus	2 mg/l
		> 6 000	1 mg/l

(*) Les exigences pour l'azote peuvent être vérifiées en utilisant des moyennes journalières quand il est prouvé que le même niveau de protection est obtenu. Dans ce cas, la moyenne journalière ne peut pas dépasser 20 mg/l d'azote total pour tous les échantillons, quand la température de l'effluent dans le réacteur biologique est supérieure ou égale à 12 °C. La condition concernant la température peut être remplacée par une limitation du temps de fonctionnement tenant compte des conditions climatiques régionales.

Tableau 4

Rejet en zone sensible à l'eutrophisation	Paramètres	Charge brute de pollution organique reçue en kg/j de DBO5	Rendement mini
Azote	NGL	Supérieure ou égale à 600	70 %
Phosphore	PT	Supérieure ou égale à 600	80 %

Pour les stations d'épuration d'une capacité supérieure à 2000 EH, l'arrêté du 22 décembre 1994 impose les mêmes normes de rejet que la Directive européenne 91/271/CEE.

Annexe 7 : Rappel sur les normes de rejet pour les stations d'épurations

2. Règles de tolérance par rapport aux paramètres DCO, DBO5 et MES

Les règles ci-dessous ne s'appliquent pas aux situations inhabituelles décrites à l'article 15 de l'arrêté du 22 juin 2007 (situation inhabituelles).

Les paramètres DBO5, DCO et MES peuvent être jugés conformes si le nombre annuel d'échantillons journaliers non conformes à la fois aux seuils concernés des tableaux 1 et 2 ne dépasse pas le nombre prescrit au tableau 6. Ces paramètres doivent toutefois respecter le seuil du tableau 5, sauf pendant les opérations d'entretien et de réparation réalisées en application de l'article 4 du présent arrêté.

Tableau 5

Paramètres	Concentration maximales
DBO5	50 mg/l
DCO	250 mg/l
MES	85 mg/l

Tableau 6

Nombre d'échantillons prélevés dans l'année	Nombre max d'échantillons non conformes
4-7	1
8-16	2
17-28	3
29-40	4
41-53	5
54-67	6
68-81	7
82-95	8
96-110	9
111-125	10
126-140	11
141-155	12
156-171	13
172-187	14
188-203	15
204-219	16
220-235	17
236-251	18
252-268	19
269-284	20
285-300	21
301-317	22
318-334	23
335-350	24
351-365	25



- Etudes générales
- Assistance au Maître d'Ouvrage
- Maîtrise d'œuvre conception
- Maîtrise d'œuvre travaux
- Formation

Siège social
78, allée John Napier
CS 89017
34965 - Montpellier Cedex 2

Tél. : 04 67 99 22 00
Fax : 04 67 65 03 18
montpellier.egis-eau@egis.fr
<http://www.egis-eau.fr>